



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9799^e séance

Mercredi 4 décembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidents : M^{me} Thomas-Greenfield/M. Wood (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. Montalvo Sosa
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M ^{me} Karim
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Canada, de la Lettonie, de la Pologne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Catherine Russell, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; M. Nathaniel Raymond, Directeur exécutif du laboratoire de recherche humanitaire de la Yale School of Public Health ; et M^{me} Kateryna Rashevskya, experte juridique au Regional Center for Human Rights.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M^{me} Hedda Samson, Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Russell.

M^{me} Russell (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice Thomas-Greenfield, de nous avoir réunis pour parler des conséquences que la guerre en Ukraine a sur la vie des enfants, de leurs familles et de leurs communautés.

Le mois dernier, l'escalade de la guerre en Ukraine a franchi le cap des 1 000 jours. L'ONU a établi qu'au moins 2 406 enfants ont été tués ou blessés depuis février 2022, soit une moyenne de deux enfants par jour. Derrière chaque chiffre se trouve un enfant qui a un nom, une histoire et des proches dont les espoirs et les rêves ont été détruits. Il s'agit uniquement des chiffres vérifiés par l'ONU ; nous savons que le bilan réel est probablement beaucoup plus lourd. De plus en plus d'enfants sont directement pris au piège de ce conflit. L'ONU a établi qu'il y a eu plus de victimes parmi les enfants au cours des neuf premiers mois de l'année 2024 que pendant toute l'année 2023. Tel est le véritable coût de la guerre, mais ce n'est pas tout.

L'ampleur des déplacements est stupéfiante. Près de 3,6 millions de personnes sont déplacées en Ukraine, et

presque deux fois plus, soit 6,7 millions de personnes, sont devenues des réfugiés. En Ukraine, la guerre bouleverse la vie des enfants. Dans certaines régions, elle contraint des familles et des enfants à vivre sous terre en raison du risque constant d'attaques. Les enfants passent jusqu'à six heures par jour à s'abriter dans des sous-sols et d'autres espaces humides et sombres, sous les sirènes hurlantes des raids aériens, craignant pour leur vie.

Au cours des 1 000 derniers jours, près de 1 500 établissements d'enseignement et plus de 660 établissements de santé ont été endommagés ou détruits. Dans des villes comme Kharkiv, les salles de classe et les cours de récréation ont été remplacées par des écoles de fortune souterraines, dont certaines se trouvent dans des stations de métro. Avec l'arrivée de l'hiver, les enfants sont exposés à des températures glaciales. Cette situation est aggravée par les attaques visant les infrastructures énergétiques, qui se sont multipliées ces derniers mois et qui ont réduit la puissance électrique du pays à un peu plus de la moitié de ce qui est nécessaire en hiver. Certaines régions de l'Ukraine connaissent des coupures d'électricité de 18 heures par jour. De nombreux enfants en Ukraine sont ainsi privés de services essentiels tels que le chauffage, l'eau potable et l'assainissement.

La guerre fait des ravages sur la santé mentale des enfants et les prive de leur enfance. Les enfants sont en proie à une peur permanente et à la crainte des attaques ou de la violence. Ils souffrent de la perte d'êtres chers, de la séparation des familles en raison des déplacements et de la perturbation de l'éducation, y compris l'isolement dû à l'apprentissage en ligne à long terme. Les conséquences de ces traumatismes ont des répercussions durables sur la santé mentale des enfants. Une évaluation a révélé qu'un tiers des parents ont déclaré que leurs enfants présentaient des signes de détresse psychologique. Au fil de la guerre, de plus en plus d'enfants souffriront, et ils risquent de présenter des troubles de santé mentale connexes tout au long de leur vie.

L'UNICEF et ses partenaires travaillent sans relâche pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des enfants et de leurs familles en Ukraine, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, à l'éducation et au soutien psychosocial. Cette année, l'UNICEF et ses partenaires ont soutenu l'accès à l'eau potable pour 5,1 millions de personnes en Ukraine et fourni des services de santé mentale et de soutien psychosocial à plus de 630 000 enfants, adolescents et personnes qui en ont la charge.

Nous travaillons avec les municipalités pour que les systèmes de chauffage fonctionnent tout au long de l'hiver et pour que les écoles restent ouvertes et sûres.

En 2024, nous avons assuré l'accès à l'éducation de plus de 450 000 enfants. Nous faisons tout notre possible pour protéger les enfants et veiller à ce qu'ils comprennent comment se protéger des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, qui contaminent un quart du pays. Mais il faut faire beaucoup plus pour atténuer la souffrance des enfants et des familles. Nous demandons de nouveau le soutien des membres du Conseil de sécurité et des parties au conflit en les priant de prendre des mesures immédiates afin de protéger les enfants pris dans ce cauchemar.

Premièrement, toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et les droits humains et mettre fin aux graves violations contre les enfants. Les attaques contre les infrastructures énergétiques et les infrastructures civiles qui soutiennent les enfants, telles que les centres de santé et les écoles, doivent cesser immédiatement.

Deuxièmement, les parties doivent éviter d'utiliser des armes explosives dans les zones peuplées. De plus, les parties doivent s'abstenir d'utiliser des mines terrestres et d'autres armes, telles que les bombes à sous-munitions, qui par nature frappent sans discrimination et ont des incidences disproportionnées sur les enfants. L'est de l'Ukraine était déjà l'une des régions du monde les plus contaminées par les mines, même avant la récente escalade, une réalité qui s'est maintenant étendue à d'autres parties du pays.

Troisièmement, l'UNICEF reste particulièrement préoccupé par le nombre d'enfants qui sont séparés de leurs familles. Nous exhortons les parties à donner la priorité à la recherche et à la réunification des familles, et à s'abstenir de toute mesure qui modifierait la nationalité d'un enfant ou rendrait plus difficile sa réunification avec sa famille. Toutes les parties et tous les acteurs doivent se focaliser sur des solutions qui servent au mieux les intérêts de chaque enfant. L'UNICEF continue de proposer son concours pour le retour et la réintégration de tous les enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Enfin, l'ONU et ses partenaires doivent bénéficier d'un accès humanitaire sûr et sans entrave à tous les enfants et à toutes les familles en Ukraine qui ont besoin d'aide ou de services de protection, y compris dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Nous remercions les États Membres de leur soutien généreux pour financer l'action humanitaire et nous les appelons à continuer de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des enfants ukrainiens. Il est primordial d'investir dans l'avenir des enfants. Les efforts humanitaires, bien que vitaux, ne

peuvent pas se substituer à une solution politique qui mettra fin à la guerre et aux souffrances. Les enfants comptent sur le Conseil pour trouver des solutions. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas les décevoir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Russell de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Raymond.

M. Raymond (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les représentants des États Membres, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil ce matin.

Hier, notre équipe a publié le dernier rapport de l'Observatoire des conflits soutenu par le Département d'État des États-Unis, intitulé *Russia's Systematic Program of Coerced Adoption and Fostering of Ukraine's Children programme* (Programme systématique russe d'adoption et de placement en famille d'accueil forcés d'enfants ukrainiens). Je suis venu présenter aujourd'hui au Conseil les conclusions de cette enquête, menée pendant plus de 20 mois, et qui s'appuie sur la collecte et l'analyse de données de sources ouvertes et d'images satellites disponibles publiquement. L'enquête du laboratoire de recherche humanitaire a permis d'identifier 314 enfants ukrainiens qui, à la suite de l'invasion de leur pays par la Russie en février 2022, ont été placés dans ce programme systématique d'adoption forcée et de placement en famille d'accueil, dirigé par le Kremlin. Ces identifications résultent de la corroboration croisée de nombreux points de données, fondée sur un degré de confiance élevé, y compris, entre autres, des photographies, des itinéraires de déplacement, des caractéristiques physiques, des documents officiels russes et d'autres détails spécifiques relatifs à chaque enfant.

Cette enquête repose sur la découverte de trois bases de données de placement d'enfants interconnectées et affiliées à la Russie, dans lesquelles des enfants ukrainiens étaient répertoriés en vue d'une adoption ou d'un placement en famille d'accueil comme s'il s'agissait d'orphelins originaires de Russie. L'une de ces bases de données était soutenue financièrement par le Cabinet du Président Poutine lui-même. Les dossiers de chaque enfant identifié par le laboratoire de recherche humanitaire de la Yale School of Public Health ont été transmis au Gouvernement ukrainien, y compris à ses forces de l'ordre, ainsi qu'au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. Nous estimons que les enfants que le laboratoire de recherche humanitaire a pu identifier proviennent exclusivement des régions de Donetsk et de Luhansk, mais des informations examinées

par les analystes du laboratoire indiquent que des enfants des régions de Zaporizhzhia, Kherson et Kharkiv, dont la Russie a pris le contrôle après février 2022, sont également susceptibles d'avoir été inclus dans ce programme. Un peu moins de la moitié des enfants identifiés par le laboratoire de recherche humanitaire font partie de fratries, à savoir que leurs frères et sœurs sont également inclus dans le programme. Dans au moins un cas, un enfant a été séparé de ses frères et sœurs par la Russie dans le cadre d'un placement chez des citoyens russes.

Le nombre total d'enfants que la Russie a intégrés à sa filière d'adoption et de placement familial est inconnu et ne peut être déterminé à partir des données analysées pour ce rapport. La Russie n'ayant pas fourni au Gouvernement ukrainien, ni au Comité international de la Croix-Rouge, les registres des enfants qu'elle a emmenés, il est impossible d'estimer le nombre d'enfants qu'elle détient. Cependant, nous savons que 148 des 314 enfants identifiés par le laboratoire de recherche humanitaire étaient répertoriés dans les trois bases de données de placement d'enfants mentionnées et ont été adoptés. Il est important de signaler que le placement, par la Russie, d'enfants figurant dans ces bases de données a eu lieu après son annexion illégale, en septembre 2022, de territoire internationalement reconnu appartenant à l'Ukraine. Avant l'annexion illégale, les enfants étaient hébergés, pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, dans des logements temporaires, dont l'un était financé par le Cabinet du Président russe lui-même, dans ce que le laboratoire appelle des « lieux intermédiaires ». Après, ils ont été inscrits sur la liste des enfants à adopter.

D'après l'analyse de photos en ligne et d'images satellites disponibles publiquement, l'escadre aérienne personnelle du Président Poutine et l'armée de l'air russe auraient transporté des enfants de l'Ukraine vers la Russie et à l'intérieur du pays en 2022. Sur les 314 enfants identifiés par le laboratoire de recherche humanitaire, 208 ont été placés auprès de citoyens russes par le biais d'une adoption ou d'une forme de tutelle temporaire ou permanente, et, point critique, 67 des 314 enfants ont été officiellement naturalisés russes.

La naturalisation d'enfants originaires d'Ukraine en tant que citoyens russes est un aspect capital de cette opération. Le programme s'appuie sur des manœuvres juridiques précises menées par le Président Poutine lui-même, Maria Lvova-Belova, Commissaire russe aux droits de l'enfant, Anna Kusnetsova, membre de la Douma et responsable au sein du parti Russie unie, et d'autres, pour s'assurer que ces activités, qui violent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, sont conformes à la loi fédérale

russe régissant l'adoption d'enfants russes. Les lois russes sur l'adoption exigent que les enfants soient citoyens russes avant de pouvoir être adoptés. Le Kremlin a donc eu recours à des déclarations présidentielles, à des amendements juridiques publics adoptés par la Douma et à d'autres procédures, à la fois pour accélérer la renonciation à la citoyenneté ukrainienne, par mandataire interposé, et pour faciliter la délivrance de la citoyenneté russe aux enfants. Des fonctionnaires du Ministère de l'éducation, y compris des directeurs d'internats, ont participé à l'exécution de ce programme.

Par conséquent, pendant que le Président Poutine et M^{me} Lvova-Belova auraient violé le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en déportant des personnes protégées, à savoir des enfants, de l'Ukraine vers la Russie, ce qui constitue un crime de guerre, ils auraient également été impliqués dans un crime d'un ordre supérieur, à savoir le transfert présumé de personnes d'un groupe ethnique ou national à un autre, ce qui constitue un crime contre l'humanité et est interdit par le Statut de Rome de 1998. Le précédent historique de ce crime présumé est le huitième procès de Nuremberg, connu sous le nom de procès du RuSHA, au cours duquel des nazis et leurs collaborateurs ont été reconnus coupables de multiples chefs d'accusation, dont le transfert forcé d'enfants polonais vers l'Allemagne, en vue de ce qu'on a appelé leur germanisation, qui comprenait la destruction de leurs certificats de naissance. Le même crime présumé se produit aujourd'hui, au XXI^e siècle, et cette fois, c'est la Russie qui le commet.

Pour terminer, il est temps que la Russie fasse ce que, en vertu des Conventions de Genève, elle était légalement tenue de faire dès le début de la guerre qu'elle a déclenchée : elle doit fournir à l'Ukraine, au Comité international de la Croix-Rouge, à l'UNICEF et aux autres autorités compétentes une liste complète des enfants qu'elle a emmenés, y compris ceux qui figurent dans les bases de données que nous avons examinées. Tant que la Russie n'aura pas communiqué ces informations, ce qu'elle est légalement et moralement tenue de faire, il sera impossible d'évaluer avec précision le nombre d'enfants ukrainiens qui attendent de rentrer chez eux.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Raymond de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rashevskaya.

M^{me} Rashevskaya (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Lorsque les droits et la vie d'enfants sont en jeu, il ne doit pas y avoir de témoins silencieux. Les enfants n'ont tout simplement aucun rôle à jouer dans les conflits armés. Cependant, depuis plus de 10 ans, les filles et les garçons ukrainiens sont la cible de l'État agresseur. Des milliers d'enfants ukrainiens ont été tués et blessés. Environ 15 000 d'entre eux ont été privés de protection parentale ou sont devenus orphelins à la suite de l'agression russe. Des jardins d'enfants, des écoles et des hôpitaux ont été endommagés ou détruits. Près de 3 millions d'enfants ukrainiens se trouvent donc dans une situation d'extrême vulnérabilité à l'approche de ce qui pourrait être l'hiver le plus rude de leur vie. Des enfants ukrainiens sont toujours violés, torturés et détenus illégalement par des soldats russes. Cela a été confirmé par le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384). Les forces armées russes ont été inscrites à deux reprises sur la liste dite de la honte pour avoir commis de graves violations contre des enfants ukrainiens. Cependant, la Russie n'a pas encore élaboré de plan d'action en concertation avec la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés afin de mettre fin à la violence et de la prévenir.

Quiconque soutient l'Ukraine doit comprendre que les Russes ont enlevé plus de 19 000 enfants ukrainiens. Sous couvert d'évacuation, accompagnée de nombreuses violations du droit international, ces enfants se retrouvent parfois à 8 000 kilomètres de chez eux, dans des orphelinats ou des familles d'accueil russes. Je tiens à rappeler que ce sont les déportations illégales et les transferts forcés d'enfants ukrainiens qui ont conduit la Cour pénale internationale à délivrer des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et la Commissaire aux droits de l'enfant de son gouvernement, Maria Lvova-Belova. Environ 90 % des enfants déportés restent sous le contrôle de la Russie, malgré les initiatives mondiales en faveur de leur rapatriement, notamment la médiation inestimable du Vatican et du Qatar et l'appui potentiel de l'Afrique du Sud. En février 2024, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a demandé à la Fédération de Russie de mettre fin à la déportation d'enfants ukrainiens et de fournir des informations sur le nombre d'enfants déportés et sur le lieu où ils se trouvent afin de permettre leur identification et leur retour dans les meilleurs délais. La Russie persiste à faire fi de ces recommandations, mais nous continuons de nous battre pour que nos enfants rentrent chez eux, car il s'agit non seulement de leur droit, mais aussi d'un passeport pour un avenir meilleur pour ces enfants et pour l'Ukraine.

Aujourd'hui, plus de 1,5 million d'enfants ukrainiens sont pris au piège dans les territoires occupés, où

ils ne sont pas de simples spectateurs. La Russie prend pour cible des familles entières afin d'empêcher la transmission, d'une génération à l'autre, des valeurs culturelles et de l'identité ukrainiennes, y compris la citoyenneté. L'imposition par la force de la citoyenneté russe dans les territoires occupés est une politique délibérée de l'État agresseur. Les enfants dépourvus de papiers russes font l'objet de discriminations, même dans l'accès aux soins de santé, sans parler de l'éducation et d'autres services.

Outre la citoyenneté russe, les enfants ukrainiens se voient également imposer des devoirs, notamment la défense de leur nouvelle patrie et l'accomplissement d'un service militaire. Afin de préparer nos enfants à s'acquitter de ces devoirs, la Fédération de Russie, avec l'aide du Bélarus, déplace chaque année plus de 40 000 enfants ukrainiens des territoires occupés vers des camps de rééducation où ils sont convertis en patriotes loyaux de la Russie. Le réseau de ces camps comprend au moins 13 institutions dans les territoires occupés, 18 au Bélarus et 67 en Russie. La plupart de ces camps sont impliqués dans des initiatives militaristes prorusses. Ainsi, au camp d'Avangard, dans la région de Volgograd, des garçons et des filles ukrainiens ont reçu une formation tactique, au tir et à l'ingénierie, ainsi qu'au saut en parachute. Lorsque des pays qui ne respectent pas les principes fondamentaux de l'ordre juridique international mettent en place un système visant à élever des enfants pour en faire des soldats, il s'agit d'une menace non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales, car c'est un signe clair que ces pays se préparent à une nouvelle guerre d'agression.

L'enseignement en ukrainien dans les territoires occupés a été illégalement remplacé par un enseignement en russe. La Puissance occupante s'en prend aux écoles en les politisant et en les militarisant, ce qui constitue une violation flagrante du droit à l'éducation. L'endocinement des enfants ukrainiens dans les territoires occupés est notamment effectué par des colonisateurs russes qui, dans le cadre du programme fédéral Zemsky Uchitel, reçoivent 1 million de roubles et contribuent non seulement à modifier par la force la composition démographique des territoires occupés, mais aussi à effacer l'identité nationale ukrainienne de nos enfants.

Cette année, la Cour internationale de Justice a reconnu que le manque d'accès à l'enseignement en ukrainien dans la péninsule de Crimée occupée constituait une violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Russie ne se conforme pas à cet arrêt ni à deux ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues dans le cadre de

demandes ukrainiennes. Dans le même temps, toutes les violations recensées avant 2022 dans la péninsule de Crimée occupée et concernant des enfants ukrainiens se répètent dans les zones dont la Russie a pris le contrôle depuis 2022.

Aujourd'hui, je lance un appel clair au Conseil : il faut réduire le nombre d'enfants ukrainiens touchés par l'agression russe. Le Conseil de sécurité dispose de tous les leviers nécessaires pour veiller à ce que la Russie respecte le droit international, y compris en ce qui concerne l'application des décisions rendues par les institutions judiciaires et quasi judiciaires internationales. Nous devons approfondir notre compréhension des graves violations qui visent spécifiquement les enfants, y compris les attaques contre les écoles, qui sont non seulement physiques mais revêtent aussi un caractère idéologique, en particulier dans les territoires occupés. Nous devons œuvrer au retour des enfants déplacés et garantir leurs droits et leurs espoirs d'un avenir de paix.

Je suis persuadée que, si nous voulons parvenir à une véritable paix en Ukraine et dans le monde entier, nous devons commencer par nos enfants. Un pays véritablement digne des enfants n'est pas seulement un pays exempt de guerre, mais un pays sûr où chaque enfant peut grandir dans la paix, la dignité et la sécurité, sans être constamment menacé par les États voisins. Agissons en ce sens, une fois pour toutes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rashevskaya de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens à remercier la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et nos représentants de la société civile, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya, de leurs exposés importants sur les enfants ukrainiens, qui donnent à réfléchir.

Souvent, lorsque nous discutons d'un conflit dévastateur, comme la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, nous parlons à grands traits. Nous essayons de rendre compte des horreurs de la guerre par des chiffres, comme le nombre de missiles, le nombre de morts ou de blessés, le nombre de personnes déplacées ou privées d'électricité. Mais les victimes de toutes les guerres ne sont pas que des chiffres. Ce sont des personnes qui portent un nom et ont une histoire, des espoirs et des rêves, à l'instar de Milena, la jeune fille que j'ai rencontrée lors de ma visite en Ukraine il y a deux ans, et qui m'a dit que tout ce qu'elle voulait, c'était retourner à l'école et revoir sa meilleure amie. Ses yeux étaient remplis d'espoir, et je pense

constamment à elle. Je pense à tous les jeunes enfants qui ont été déplacés et déportés de force.

Je pense à tous ceux dont la vie a été tragiquement fauchée, comme Polina, une fillette de 10 ans, l'un des premiers enfants tués au cours de l'invasion à grande échelle menée par la Russie. Elle et ses parents ont été abattus alors qu'ils tentaient de se mettre à l'abri. Alisa, une fillette de 7 ans originaire de la région de Sumy, a été tuée, tout comme son grand-père, lorsqu'une bombe à sous-munitions russe a frappé une école. Serhii, un bébé de 2 jours, a été tué par une roquette russe alors qu'il se trouvait dans la maternité à côté de sa mère. Il était petit, même pour un nouveau-né, pesant moins de 3 kilos et mesurant à peine 50 cm. Il n'a pas vécu assez longtemps pour se voir délivrer un acte de naissance.

Malheureusement, je pourrais continuer, encore et encore. La liste des jeunes tués ou gravement blessés par les forces russes est longue, tout comme celle des enfants déplacés de force.

« Déportés de force » : qu'est-ce que cela signifie en termes simples ? Cela signifie que les forces russes ont volé des enfants et les ont envoyés dans des parties du territoire souverain de l'Ukraine occupées par la Russie ou les ont déportés directement en Russie, où on perd bien souvent toute trace d'eux, comme nous l'ont dit nos deux intervenants de la société civile aujourd'hui.

Les forces russes ont donné à ces enfants de nouveaux noms russes et des passeports russes et les ont soumis à des programmes d'endoctrinement « militaro-patriotique » russes. Ils ont puni des enfants parce qu'ils ont parlé ukrainien, leur ont menti sur le sort de leurs familles et de leurs communautés et les ont forcés à accepter d'être adoptés par des familles russes. En d'autres termes, la Russie cherche à effacer systématiquement l'identité de ces enfants. Il n'est pas étonnant que le pays figure dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384) en tant qu'auteur de violations contre des enfants, commises par ses fonctionnaires, notamment des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique d'enfants et des attaques contre des écoles et des hôpitaux. Les horreurs commises par Moscou sont également décrites dans le rapport rédigé par M. Raymond et d'autres membres du Laboratoire de recherche humanitaire de l'Université Yale. M. Raymond nous en a parlé directement aujourd'hui, et j'ai une copie du rapport sous les yeux. Il est très détaillé. Il est effroyable. Il est accablant. J'invite instamment tous les membres du Conseil à le lire eux-mêmes. Comme nous l'avons entendu, il souligne, en donnant des détails insoutenables, les atrocités orchestrées et supervisées par les plus hauts niveaux du

Gouvernement russe, par l'homme au sommet, le Président Poutine, ainsi que par Maria Lvova-Belova, la soi-disant Commissaire du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'enfant, et par bien d'autres encore.

Ne nous y trompons pas : les responsables et les forces russes ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Jusqu'à présent, la Russie a persisté dans son intransigeance et n'a exprimé aucun regret, contrariant les efforts déployés au niveau international — et j'ai bien entendu la contrariété dans la voix de Kateryna aujourd'hui —, notamment ceux requis en vertu des Conventions de Genève, pour recenser et localiser les enfants disparus et les réunir avec leurs familles et leurs représentants légaux. En conséquence, seul un petit nombre de ces enfants ont regagné leurs foyers en Ukraine, ce qui est déchirant. Pour leur part, les États-Unis, en collaboration avec leurs partenaires du monde entier, prennent des mesures pour obliger les responsables russes à rendre des comptes. En mars, nous avons rejoint la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens. Nous continuons d'appuyer les autorités nationales de l'Ukraine, les efforts internationaux et la société civile pour demander avec insistance le retour en toute sécurité des enfants ukrainiens et l'application du principe de responsabilité. Aujourd'hui, je peux annoncer que le Département d'État des États-Unis cherche à imposer des restrictions à l'octroi de visas pour cinq autres fonctionnaires soutenus ou installés par la Russie pour leur implication dans des atteintes aux droits humains d'enfants ukrainiens en relation avec leur déportation, leur transfert et leur isolement forcés.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, les enfants ne commencent jamais les guerres, mais ils en sont toujours les victimes. Ils sont privés de la possibilité d'aller à l'école. Ils sont privés de la certitude que leur maison sera toujours là lorsqu'ils reviendront. Ils sont privés de chaleur pendant les mois d'hiver. Ils sont privés de liberté. Ils sont privés de vie. Je voudrais conclure mon intervention en citant les paroles de Milana, une fille de 11 ans originaire du centre de l'Ukraine. Voici un extrait d'un poème poignant qu'elle a partagé avec le monde :

« Je veux fabriquer une couronne de fleurs,
Courir à travers les champs d'herbe et de blé.
Contempler les étoiles, dans des cieux si vastes.
Oublier ces années de souffrance accumulées.
Je veux oublier les nuits emplies de craintes,
Nous débarrasser du chagrin, sécher nos larmes.
Je dois être patiente, quoi qu'il arrive,
Et maintenant, pleine d'espoir, je vais prier doucement ».

Pour Milana, et pour tous les enfants d'Ukraine, nous devons demander au Kremlin de mettre fin immédiatement à sa guerre de conquête et de se retirer du territoire souverain de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'histoire a montré que composer avec une agression ne fait qu'engendrer d'autres agressions. Nous l'avons vu en Géorgie en 2008. Nous l'avons vu en Crimée en 2014. Nous l'avons vu dans l'est de l'Ukraine dans les mois qui ont précédé l'invasion à grande échelle. Et nous risquons de le voir à nouveau aujourd'hui. Si le Kremlin atteint ses objectifs de guerre et modifie les frontières de l'Ukraine par la force ou met fin à l'existence de l'Ukraine en tant que pays souverain et indépendant, la Russie poursuivra son siège ailleurs, et davantage de personnes, et d'enfants, souffriront. Nous ne devons pas permettre que cela se produise. Aussi les États-Unis resteront-ils aux côtés de l'Ukraine, qui défend courageusement sa liberté. Nous continuerons à préconiser une paix juste, conformément à la Charte des Nations Unies. Et nous continuerons à demander à la Russie de renvoyer tous les enfants ukrainiens dans leurs foyers et de permettre aux autres de vivre dans la chaleur et la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants de leurs précieuses contributions d'aujourd'hui, qui donnent à réfléchir. Je tiens également à remercier les États-Unis d'avoir organisé cette importante séance d'information.

Qu'il me soit tout d'abord permis de souligner le rôle inestimable que l'UNICEF et d'autres organisations humanitaires jouent en Ukraine, où la guerre a des répercussions désastreuses sur les enfants, comme nous venons de l'entendre aujourd'hui. Les morts, les blessures et les traumatismes sont évidents et ont des conséquences effroyables sur le bien-être physique et psychosocial des 7,5 millions d'enfants du pays. Il est extrêmement préoccupant de constater que la quasi-totalité des six violations graves désignées des droits de l'enfant commises lors de conflits armés se produisent en Ukraine. Le rapport de 2023 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363) note et quantifie clairement ces violations. Dans le même temps, le rapport indique que les forces armées russes et les groupes armés qui leur sont affiliés figurent parmi les parties qui commettent des violations graves sur la personne d'enfants dans des situations de conflit armé.

Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté une augmentation inquiétante du nombre de victimes parmi les enfants, avec une moyenne d'au moins 16 enfants morts ou blessés chaque semaine. Avec les attaques contre les infrastructures civiles, il n'y a pas d'abris sûrs pour eux : ni dans leurs foyers, ni dans les écoles, ni dans les hôpitaux. Des millions d'enfants ukrainiens vivent dans une peur constante, certains passant des heures à s'abriter quotidiennement au son des sirènes d'alerte aérienne. Les déplacements exposent particulièrement les filles à des niveaux accrus de violence fondée sur le genre. Cela s'ajoute aux quelque 1,7 million d'enfants qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux 3,4 millions qui n'ont pas accès à des installations d'assainissement centralisées. Dans un contexte de forte baisse des températures et de destruction systématique des infrastructures énergétiques civiles, cette situation expose ces enfants à un autre risque élevé de préjudice et de maladie.

Il y a tout juste deux semaines, le 20 novembre, nous avons célébré le trente-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Après plus de 1 000 jours de guerre, ce principal instrument international relatif aux droits humains représente un autre accord international qui est resté lettre morte pour les enfants d'Ukraine. Nombre d'entre eux ont été tués, blessés, privés d'une enfance insouciante et d'un environnement familial sûr, et n'ont pas accès à l'éducation ou aux soins de santé. Des milliers d'enfants ukrainiens ont été séparés de leurs familles, transférés de force ou déportés illégalement à l'intérieur des territoires ukrainiens temporairement occupés et en Russie. Pour la plupart d'entre eux, le lieu où ils se trouvent reste inconnu, et leur avenir incertain. Les mécanismes internationaux de surveillance ont confirmé, documents à l'appui, ces violations profondément préoccupantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous soulignons l'importance capitale de l'application du principe de responsabilité. La souffrance des enfants ukrainiens doit prendre fin. La promesse solennelle faite à chaque enfant de protéger et de réaliser ses droits afin qu'il puisse donner toute la mesure de son potentiel, qui est au cœur de la Convention, doit être tenue et respectée par tous.

L'on dit que quand une guerre éclate, la première victime, c'est la vérité. Je dirais que la toute prochaine victime, c'est l'avenir d'une nation. Peu importe qu'une guerre soit gagnée ou perdue. Le stress et les traumatismes que les enfants victimes de la guerre doivent supporter provoquent des blessures psychologiques qui peuvent se répercuter sur plusieurs générations. Il est encore possible de sauver l'avenir de ces enfants, mais cette guerre doit cesser, et elle doit cesser maintenant.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les États-Unis d'avoir organisé cette importante séance aujourd'hui. Je tiens également à remercier la Directrice générale de l'UNICEF, Mme Russell, ainsi que M. Raymond et Mme Rashevskaya de leurs exposés instructifs qui donnent à réfléchir.

Le mois dernier, nous avons observé un contraste frappant au sein de la communauté internationale. Le 19 novembre, nous avons commémoré le millième jour de la guerre en Ukraine, un conflit qui a privé d'innombrables enfants de leurs droits fondamentaux. Le lendemain, nous avons commémoré collectivement le trente-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, un engagement mondial à sauvegarder la dignité et l'avenir de chaque enfant. Cette juxtaposition souligne qu'il est urgent de combler le fossé entre l'engagement et l'action. Les attaques persistantes de la Russie contre des biens de caractère civil, notamment des zones résidentielles, des écoles, des hôpitaux et des infrastructures critiques, ont créé des conditions qui menacent la vie des enfants ukrainiens. Les deux tiers des infrastructures énergétiques de l'Ukraine sont en ruine, et des millions de personnes sont exposées à des pénuries d'énergie alors que la guerre entre dans son troisième hiver. Bien que la Russie ait été l'un des premiers pays à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, ses actes ignobles trahissent de manière flagrante les responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article 38 de la Convention, qui dispose que les États sont tenus de respecter le droit international humanitaire et de protéger les enfants en période de conflit armé. Dans ce contexte, je souhaiterais soulever trois points.

Premièrement, le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384) fait état de centaines de violations graves commises contre les enfants en Ukraine. Il s'agit notamment de meurtres et de mutilations, d'attaques contre des écoles, d'enlèvements et de refus d'accès à l'aide humanitaire, en conséquence desquels actes les forces armées russes et les groupes qui leur sont affiliés ont été inscrits sur la liste des auteurs de violations contre les enfants dans l'annexe au rapport du Secrétaire général pour la deuxième année consécutive. En tant que membre permanent du Conseil, la Russie doit coopérer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, notamment en élaborant un plan d'action commun visant à mettre fin aux graves violations contre les enfants, et doit rendre compte de progrès tangibles pour éviter d'être de nouveau inscrite sur la liste dans les futurs rapports.

Deuxièmement, je voudrais parler de la déportation forcée d'enfants. Le transport illégal d'enfants en période de conflit constitue une grave violation du droit international et une atteinte directe à l'avenir d'une nation. Près de 20 000 enfants auraient été déplacés de force depuis février 2022, et les témoignages fournis par M. Raymond et M^{me} Rashevskaya à ce sujet aujourd'hui sont profondément troublants. Parmi ces cas, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a vérifié le transfert, à titre permanent, ce qui est constitutif d'un crime de guerre, de 46 enfants de Kherson vers la Crimée en octobre 2022. Les responsables de ces actes doivent en répondre.

Enfin et surtout se pose la question de l'éducation. La destruction gratuite d'écoles et d'autres établissements d'enseignement continue de perturber gravement l'éducation des enfants et aura des effets durables sur leur vie future. Près de 40 % des élèves ukrainiens apprennent en ligne et nombre d'entre eux sont confrontés à de graves pertes d'apprentissage. Pendant la guerre de Corée, les enfants de mon pays ont également subi d'immenses souffrances dues aux déplacements, à la séparation des familles et à la perte d'accès à l'éducation. Le conflit dans la péninsule coréenne a fait 1 million de victimes civiles et des dizaines de milliers d'orphelins et de veuves, infligeant des blessures profondes qui ont persisté pendant des générations. Cependant, même en plein chaos, les enfants se sont efforcés de poursuivre leur éducation dans des écoles annexes et sous des tentes dans des camps de réfugiés. Même lorsque plus de la moitié du pays était occupée, nos parents ont poursuivi leurs études supérieures tout en endurant la faim, la destruction et les traumatismes. Nous constatons un attachement similaire à l'éducation en Ukraine. Le relèvement de mon pays après la guerre montre que même les cicatrices les plus profondes infligées par un conflit peuvent céder la place à une résilience et à des progrès durables. Grâce à nos efforts humanitaires, notamment une collaboration étroite avec l'UNICEF en Ukraine et dans les pays voisins, nous continuerons de venir en aide aux enfants ukrainiens. La République de Corée maintient son soutien sans faille en faveur de l'Ukraine, de ses enfants et d'un avenir meilleur pour tous les Ukrainiens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : « Mais ce sont des enfants », a dit le public ukrainien avec le sourire lorsque des enfants ont dansé sur la place Maïdan en 2013, scandant « Pendez les Russes haut et court » et lançant des cocktails Molotov sur les membres des forces de l'ordre. L'expression « Mais sont des enfants », en un seul mot, est devenue une rengaine. Dans un village ukrainien ordinaire où tout le monde parle russe et va travailler en Russie, deux bandéristes se sont installés. Cinq ans plus tard, tous ces adolescents sont devenus des

bandéristes et défilent sous des drapeaux nazis, comme en témoigne un habitant du village. Aujourd'hui, ces malheureux jeunes gens sont morts ou mourront sur le front au service d'un Président ukrainien vaniteux et bas du front dont le mandat a expiré et qui a conduit son pays au désastre pour plaire aux États-Unis et aux pays satellites.

À l'occasion d'une séance tenue dans cette salle (voir S/PV.9032), nous avons montré un manuel de géographie ukrainien destiné aux élèves de huitième année, dans lequel il est écrit noir sur blanc que tous les lieux dont le nom contient la syllabe « gal » peuvent être rattachés à la Galicie, qui, pour ceux qui l'ignorent, est une région de l'ouest de l'Ukraine. Cela comprend la Gaule, le Portugal et la Galilée. Quiconque pense qu'il s'agit d'une mauvaise blague peut à présent se familiariser avec cette perle de sagesse pseudo-scientifique. Je connais personnellement un jeune Ukrainien qui utilisait ces soi-disant « manuels » à l'école, et il m'a dit qu'il avait déménagé en Russie en partie parce qu'il ne pouvait plus supporter une telle folie. Il s'agit d'un véritable remodelage du cerveau, que les défenseurs occidentaux sans scrupules de l'Ukraine attribuent à la Russie. Mais certains membres du Conseil n'en ont cure. Il semble qu'ils aient une sorte d'interrupteur dans la tête qui éteint leur conscience lorsqu'ils entendent ce genre de choses.

Nous constatons que les États-Unis politisent systématiquement et délibérément les travaux du Conseil de sécurité depuis le premier jour de leur présidence actuelle, car ils cherchent à verrouiller les priorités de l'Administration démocrate sortante, qui vient de perdre les élections. Hier, nous avons assisté à une tentative d'imposer un discours provocateur contre le Gouvernement à l'occasion de la séance demandée par la Syrie, en invitant un représentant de la tristement célèbre organisation non gouvernementale dénommée Casques blancs (voir S/PV.9798). Aujourd'hui, dans cette salle, nous avons été obligés d'écouter une fois de plus des mensonges éculés et souvent réfutés sur les prétendus enlèvements d'enfants ukrainiens imputés à la Russie. Les États-Unis et les pays satellites ont manifestement décidé de sortir cette histoire du placard pour détourner l'attention de leurs récentes mesures d'escalade, qui visent à exacerber et à étendre la portée géographique du conflit ukrainien et risquent de provoquer un conflit direct entre puissances nucléaires. Je veux parler de l'autorisation d'utiliser des missiles tactiques à longue portée et des missiles Storm Shadow pour des mener frappes à l'intérieur de notre territoire, ce qui change fondamentalement la nature du conflit. Toutefois, ils devront s'en expliquer lors d'une autre séance que nous avons demandée le 20 décembre, dans ce but précis.

S'agissant des intentions de la présidence américaine du Conseil de sécurité, il est évident que la séance d'aujourd'hui est censée avoir un fort impact émotionnel, car personne ne peut rester indifférent au sort d'enfants innocents. Et le fait que nos collègues sont incapables de fournir des documents à l'appui de leurs allégations, parce qu'il s'agit de mensonges intentionnels et délibérés, ne gêne aucunement les coconspirateurs qui sont à l'origine de la présente séance. Ils ne s'embarrassent pas non plus du fait que plusieurs éléments, qui ont leur importance pour évaluer l'état de la protection des enfants dans le contexte de la crise ukrainienne, n'ont pas été évoqués dans la déclaration des organisateurs de notre séance d'aujourd'hui, et ne le seront probablement pas non plus dans celles de nos collègues occidentaux. Je vais essayer de remédier à cette lacune, puisque nous sommes ici.

De fait, les enfants comptent parmi les segments de population les plus vulnérables en temps de conflit, et il est incontestable qu'ils doivent être protégés. C'est un sujet qui ne doit cependant pas faire l'objet de sélectivité. N'oublions pas que les problèmes liés à la protection de l'enfance en Ukraine sont apparus peu après le coup d'État anticonstitutionnel de Maïdan, en février 2014, lorsque le régime nationaliste et néonazi de Kiev, soutenu par l'Occident, s'est retourné contre la population russophone du pays, enfants compris. Non seulement ces enfants, comme leurs parents, se sont vus privés du droit de parler et d'étudier dans leur langue natale, mais on a également tenté de les spolier de leur identité historique, nationale et religieuse et, comme je l'ai dit, de leur faire subir un remodelage de cerveau. Pourquoi nos experts autoproclamés des questions de l'enfance n'en ont-ils pas parlé aujourd'hui ?

Les nouvelles autorités, dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs, n'ont reculé et ne reculeront manifestement devant rien. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter l'allée des Anges à Donetsk, où un monument à la mémoire des enfants du Donbass morts aux mains des nationalistes a été érigé. D'après certaines estimations, plus de 24 000 victimes des pilonnages ukrainiens, des enfants du Donbass, ont été recensés depuis 2014. Environ 300 mineurs ont été tués et quelque 1 000 enfants ont été blessés. Entre 2014 et septembre 2022, ce sont près de 1 600 enfants qui ont disparu sans laisser de traces dans les territoires du Donbass contrôlés par Kiev. Depuis le début de l'année 2022, les structures du régime de Kiev ont enlevé des territoires du Donbass et des régions de Kherซอน et de Zaporojie environ 65 000 enfants dont on ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Aujourd'hui encore, contre la volonté de leurs parents, dont beaucoup préfèrent attendre l'armée russe et se retrouver en Russie, des mineurs sont

régulièrement enlevés de force des régions contrôlées par Kiev, et nombre d'entre eux sont ensuite perdus. Bien évidemment, nous n'entendons pas un mot aujourd'hui sur cette situation honteuse.

Nos collègues occidentaux ne mentionneront pas non plus le retour d'Ukraine, le 22 novembre, de 46 habitants de la région de Koursk que les forces armées ukrainiennes avaient déplacés de force lors de leur incursion ratée dans cette région russe pacifique, durant laquelle les combattants ukrainiens ont montré leur vrai visage en se livrant au meurtre, au viol et au pillage. Nous avons présenté des éléments précis lors des deux réunions organisées selon la formule Arria en août et en septembre. Parmi les citoyens russes rapatriés se trouvaient 12 enfants, dont un nouveau-né et un enfant de moins de 3 ans. Mais ce ne sera pas abordé dans cette salle, car tous les faits peu flatteurs pour l'Ukraine sont soigneusement censurés et remplacés par des accusations sans fondement portées encore et encore contre la Russie.

C'est le cas, par exemple, des allégations d'enlèvement d'enfants ukrainiens par la Russie, que Kiev et ses soutiens occidentaux tentent délibérément de colporter pour s'en servir comme d'un leurre. Les autorités russes compétentes évacuent les enfants de la zone de guerre en respectant pleinement leurs obligations au titre du droit international humanitaire et de la Convention relative aux droits de l'enfant. En très grande majorité, ces enfants sont arrivés en Russie avec leurs parents ou d'autres membres de leurs familles, alors qu'ils fuyaient le pilonnage des forces armées ukrainiennes. La collecte et le contrôle des informations relatives aux nouveaux arrivants, y compris les mineurs, sont organisés dans les sites prévus pour les accueillir et les héberger. Si, pour une raison ou une autre, une famille est séparée, le Bureau de la Commissaire chargée des droits de l'enfant dispose d'un protocole clair pour réunir les enfants avec leurs proches. C'est le processus déroulé systématiquement et en toute transparence depuis le début de l'opération militaire spéciale. Les recours entrants sont traités rapidement. Une assistance est fournie pour la rédaction des documents. La Russie s'acquitte de ce travail en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Qatar et le Vatican.

Grâce à la médiation du Qatar, un canal de communication a été établi avec la partie ukrainienne pour échanger des informations, vérifier les données et coordonner les regroupements familiaux. Depuis octobre 2023, avec l'aide de Doha, nous avons sensiblement avancé sur ce dernier point. Le 28 novembre, sept enfants de plus ont été réunis avec leurs familles en Ukraine.

La Russie n'a aucun programme d'adoption des enfants issus de la zone de l'opération militaire spéciale. Les orphelins et les enfants qui ne sont plus dans le giron parental sont simplement placés sous la tutelle préliminaire temporaire ou sous la garde temporaire de citoyens russes. Les allégations de naturalisation forcée d'enfants ukrainiens ne tiennent pas non plus la route. C'est le décret sur l'octroi simplifié de la citoyenneté russe dont il est généralement question lorsque cette question est évoquée, et il permet d'obtenir la nationalité russe pour motifs humanitaires. Il n'exige pas de renoncer à la citoyenneté ukrainienne, mais permet de bénéficier des mesures d'aide sociale prévues par la législation fédérale et régionale, et il accélère l'accès à de nouvelles possibilités, telles que l'inscription dans des établissements d'enseignement en Russie.

D'autres accusations sont répétées à l'envi, mais nous ne voyons pas l'intérêt de nous y attarder aujourd'hui, tant elles sont absurdes et infondées, d'autant que les preuves avancées par ceux qui calomnient la Russie tombent régulièrement en miettes. Ainsi, des mineurs prétendument enlevés par la Russie sont soudainement retrouvés dans des pays européens : c'est le cas, par exemple, de 160 enfants ukrainiens, dont Kiev s'était empressée d'accuser la Russie de les avoir enlevés et qui ont été retrouvés en Allemagne récemment.

Toutes les informations que nous venons d'évoquer sont publiques. Mais évidemment, comme elles sont gênantes pour l'Occident collectif et ses subalternes ukrainiens, elles sont systématiquement balayées d'un revers de main. Nous nous y sommes habitués : les États-Unis et leurs satellites n'ont pas besoin de la vérité, ils ont uniquement besoin de pouvoir accuser la Russie de choses dont personne ne confirmera la véracité. Néanmoins, j'espère que mes collègues doués de raison au Conseil prendront bonne note d'au moins une partie de ce que nous avons évoqué aujourd'hui. En outre, nous espérons que la délégation des États-Unis, qui se targue sans vergogne aujourd'hui de défendre les enfants ukrainiens, organisera, avant la fin de sa présidence du Conseil, une séance similaire consacrée aux enfants de Gaza, dont déjà plus de 17 000 sont morts.

La principale menace et, en réalité, la seule, qui pèse sur les enfants ukrainiens découle des actions du régime de Kiev. Il ne les considère que comme de la future chair à canon, dont son patron périmé se servira dès qu'il n'aura plus d'Ukrainiens plus âgés à envoyer de force dans un abattoir insensé où ils meurent pour servir les intérêts géopolitiques occidentaux. Cette même menace émane aussi de ceux qui appuient cette guerre « jusqu'au dernier Ukrainien », et

qui poussent à envoyer au front toujours plus d'Ukrainiens mobilisés de force. Au rythme où l'Ukraine accumule les défaites sur le champ de bataille, ce pourrait bientôt être le tour des enfants. C'est exactement ce qu'avait fait Hitler : retranché dans son bunker, il avait notamment confié la défense de Berlin aux Jeunesses hitlériennes. En Ukraine aujourd'hui, les complices d'Hitler sont considérés comme des héros. Nous exhortons tous ceux qui, aujourd'hui, ont dit se soucier des enfants d'Ukraine, à ne pas permettre à Zelenskyy, cet acteur sans talent, de sacrifier la vie de jeunes Ukrainiens pour sauver sa propre peau.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie les États-Unis d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également les intervenants de leurs éclairages sur cette question. Nous saluons la participation de la représentante de l'Ukraine à notre séance.

Nous nous inquiétons vivement de l'escalade sans précédent du conflit en Ukraine, où la situation continue de se détériorer et de s'aggraver jour après jour. Aucun signe d'accalmie ne se profile, et les répercussions humanitaires sont de plus en plus pénibles. L'évolution du conflit est particulièrement problématique à l'approche de l'hiver rigoureux qui ne manquera pas d'exacerber les conditions de vie déjà désastreuses des populations touchées.

Les enfants et les femmes sont les plus vulnérables et subissent de plein fouet les effets dévastateurs de ce conflit prolongé en Ukraine. Les informations faisant état de violations des droits de l'enfant sont absolument tragiques. Les enfants tués, blessés, portés disparus, déplacés de force, victimes d'atteintes sexuelles ou de malnutrition et systématiquement privés de soins de santé et de services d'éducation essentiels témoignent des conséquences humanitaires dramatiques de ce conflit.

Nous appelons donc les parties à assurer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité doivent être respectés scrupuleusement par toutes les parties au conflit. À ce stade critique, toute erreur d'appréciation pourrait précipiter le monde dans une situation catastrophique.

À mesure que le conflit s'éternise, ses conséquences négatives sur les civils innocents deviennent de plus en plus profondes et irréversibles. Plus les parties au conflit accordent de ressources et d'importance stratégique aux solutions militaires, plus la perspective d'une paix véritable s'éloigne.

Le Mozambique plaide donc en faveur d'un règlement politique global et négocié, seul moyen viable de mettre fin à ce conflit et de jeter les bases d'une paix durable et pérenne entre les deux pays. Nous appelons une nouvelle fois à une cessation immédiate des hostilités et à la reprise de négociations directes entre les parties.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie les intervenantes et l'intervenant de leurs exposés éclairants.

Nous approchons du seuil des trois ans depuis le début du conflit en Ukraine. Pendant cette période, la crise humanitaire n'a fait que s'aggraver. L'escalade de la violence, associée à l'utilisation d'armes de plus en plus meurtrières, multiplie les risques de surenchère, aux conséquences imprévisibles. Au cœur de cette tragédie, la population civile, et en particulier les plus vulnérables, continuent de subir les conséquences d'une guerre qu'ils n'ont pas choisie.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les enfants ukrainiens sont confrontés à une crise sans précédent. Plus de 2 400 d'entre eux ont été tués ou blessés depuis le début du conflit, soit 16 enfants par semaine. De même, les informations relatives à la déportation des enfants ukrainiens sont alarmantes. La destruction d'écoles et d'établissements de santé a privé des millions d'enfants de droits fondamentaux tels que l'éducation et les soins médicaux. La pénurie de ressources essentielles telles que l'eau potable et l'électricité expose les enfants à des maladies graves, en particulier à l'approche de l'hiver. Des millions d'enfants sont confrontés à un avenir marqué par des déplacements prolongés, l'insécurité et des traumatismes psychologiques. Dans l'est de l'Ukraine, les communautés vivent dans l'ombre de la violence depuis près d'une décennie. Pour toute une génération d'enfants et de jeunes, la guerre est la seule réalité.

Les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de porter atteinte aux civils et aux biens de caractère civil. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour garantir une intervention humanitaire soutenue et coordonnée qui donne la priorité aux plus vulnérables. Il s'agit notamment de renforcer les services essentiels tels que la santé mentale et le soutien juridique et psychosocial, en particulier pour les enfants et les femmes, qui ont subi des traumatismes irréparables. L'Équateur salue les efforts déployés par l'UNICEF et d'autres acteurs humanitaires qui, dans des circonstances complexes, ont continué à fournir une assistance vitale aux enfants et aux civils

touchés par le conflit. De même, l'Équateur se félicite des efforts déployés par l'Ukraine et les pays amis pour promouvoir des initiatives qui permettent le retour en toute sécurité des enfants déportés et déplacés. La mise en œuvre du plan conjoint de l'Ukraine pour prévenir les violations graves contre les enfants est fondamentale pour les protéger des conséquences de la guerre.

Certes, les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, mais nous pourrions passer des séances entières à débattre aussi des conséquences du conflit pour les femmes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et d'autres groupes vulnérables. Nous pourrions analyser ses répercussions sur la sécurité alimentaire et énergétique, ou ses effets sur les chaînes d'approvisionnement internationales. Nous pourrions également réfléchir aux risques d'une escalade qui compromettrait davantage la stabilité et la paix internationales.

Tous ces facteurs interconnectés montrent à quel point il est urgent de mettre fin à cette guerre. Il est souhaitable que les parties s'engagent dans un processus politique et diplomatique de bonne foi, axé sur la paix, et qu'elles s'abstiennent de tout discours ou action susceptible d'aggraver les tensions ou d'accroître les risques d'une confrontation plus large.

Nous appelons la communauté internationale, et en particulier le Conseil, à redoubler d'efforts pour ouvrir la voie à la paix, une paix juste et durable qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et garantisse aux enfants de l'Ukraine et de la région que de telles tragédies ne se reproduiront pas.

Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États est un principe sacré pour l'Équateur. Nous appelons donc la Fédération de Russie à respecter l'ordonnance de la Cour internationale de Justice et à retirer ses forces du territoire ukrainien afin de progresser vers l'objectif ultime de la paix, sur la base de la Charte des Nations Unies.

M. Koudri (Algérie) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays tient tout d'abord à remercier M^{me} Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, de son exposé très utile. Nous avons également écouté attentivement les exposés des représentants de la société civile.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la situation en Ukraine, qui reste malheureusement caractérisée par la poursuite du conflit armé et son escalade continue. Il est regrettable que les seules dynamiques observées soient entretenues par une logique de polarisation et de confrontation.

L'escalade du conflit en Ukraine a causé de nouvelles pertes en vies humaines, en particulier des victimes civiles, dont des enfants innocents. L'enfance est synonyme de bonheur et de vitalité dans de nombreuses régions du monde, et porte l'espoir d'un avenir radieux, et les enfants victimes du conflit en Ukraine et dans d'autres zones de conflit à travers le monde ne doivent pas être privés de leurs droits fondamentaux à la sûreté et à la sécurité.

Face à la situation actuelle, la délégation de mon pays souligne l'importance cruciale de la protection des enfants dans les conflits armés et l'obligation pour toutes les parties au conflit de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, et de fournir une protection et un soutien adéquats aux enfants, dont un soutien psychosocial, afin de leur permettre de se remettre des effets du conflit et de se construire un avenir meilleur. Ma délégation souligne également la nécessité de garantir les droits fondamentaux des enfants, notamment le droit à la santé et à l'éducation, quelles que soient les conditions de sécurité.

Le fait de prendre pour cible des civils, y compris des enfants, ainsi que des infrastructures civiles, en particulier des installations énergétiques à l'approche de l'hiver, est interdit par le droit international et doit être strictement évité. La protection des enfants en période de conflit est un investissement dans l'édification d'un avenir plus sûr et plus stable, car les enfants sont les citoyens de demain, et les protéger contre les violations graves contribue à bâtir des sociétés pacifiques.

Pour terminer, l'Algérie lance de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles privilégient une approche diplomatique et entament un véritable dialogue en vue de mettre un terme à ce conflit une fois pour toutes. Nous sommes fermement convaincus qu'un dialogue constructif et inclusif et des négociations sérieuses sont la clef pour parvenir à une solution pacifique, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En outre, il faut prendre en compte les préoccupations des parties en matière de sécurité. La communauté internationale ne doit donc ménager aucun effort pour créer les conditions propices à la réalisation de cet objectif et faciliter le dialogue entre les parties concernées.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Russell, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya pour leurs exposés.

Cela fait bientôt trois ans que la Russie conduit contre l'Ukraine une guerre d'agression illégale, qui a pour conséquence des souffrances inacceptables pour les enfants ukrainiens. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 12 000 civils ont été tués, et presque 27 000 blessés depuis le 24 février 2022. Plus de 4 millions de personnes

ont été déplacées, et plus de 14 millions ont besoin d'aide. Parmi toutes ces victimes figurent des dizaines de milliers d'enfants. La Russie a commis à leur encontre des crimes de guerre, comme la frappe de missiles contre l'hôpital pour enfants Okhmatdyt le 8 juillet dernier. De tels actes lui ont valu d'être inscrite à l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384). Lorsque les frappes indiscriminées de la Russie touchent les zones résidentielles, les infrastructures énergétiques, les hôpitaux et les écoles d'Ukraine, elles empêchent les enfants de ce pays d'accéder à des services essentiels. Elles portent atteinte à leur avenir. L'UNESCO estime que 4 163 établissements d'enseignement ont été endommagés depuis le début de la guerre.

La France condamne le transfert forcé d'enfants ukrainiens dans les territoires temporairement occupés d'Ukraine ou leur déportation illégale vers la Russie, qui soumet ces enfants à une politique d'acculturation forcée. Nous exigeons qu'elle rende les enfants ukrainiens à leurs familles, leurs tuteurs légaux et leurs communautés. Nous demeurons engagés pour permettre ce retour et soutenir les efforts entrepris à cette fin, y compris la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, coprésidée par le Canada et l'Ukraine. Nous saluons à cet égard la tenue récente, à Montréal, de la Conférence ministérielle sur la dimension humaine de la formule de paix. La France poursuit ses efforts pour accueillir des enfants ukrainiens et veiller à ce qu'ils accèdent à l'éducation et à la santé. Un million d'euros de notre contribution à l'UNICEF pour 2024 sert à la reconstruction et au fonctionnement de deux centres de protection des droits de l'enfant à Kharkiv et Dnipro.

La France condamne les crimes de guerre commis en Ukraine. Leurs auteurs ne doivent pas rester impunis. Nous rappelons notre soutien à la Cour pénale internationale et aux juridictions ukrainiennes, afin de garantir une reddition de comptes. Le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine reste indispensable. La France salue l'aboutissement, le 25 octobre dernier, du processus de ratification par l'Ukraine du Statut de Rome. Elle restera engagée en faveur du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, a fortiori pour les enfants. Le respect de ces droits fait partie intégrante d'une paix globale, juste et durable, conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie les États-Unis d'avoir convoqué cette séance importante. Je tiens également à remercier M^{me} Russell, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya de leurs exposés qui donnent à réfléchir.

Cela fait plus de 1 000 jours que la Russie a lancé son agression contre la nation souveraine qu'est l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies. L'agression non provoquée de la Russie continue de dévaster la vie des enfants ukrainiens. Depuis février 2022, plus de 12 000 civils ont été tués, dont plus de 600 enfants. Malheureusement, le nombre réel de victimes est probablement beaucoup plus élevé que ces chiffres qui ont été confirmés. Nous sommes indignés par le nombre croissant d'attaques de missiles et de drones à grande échelle menées par la Russie dans toutes les régions ukrainiennes, qui ont causé des dégâts effroyables et fait un grand nombre de victimes. La situation est entrée dans une nouvelle phase, puisque des soldats de la République populaire démocratique de Corée ont été déployés en Russie et qu'ils participent maintenant aux combats contre l'Ukraine. Nous condamnons de nouveau avec la plus grande fermeté cette coopération militaire illégale, injustifiée et inacceptable entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée.

Nous déplorons les attaques de la Russie contre des infrastructures civiles critiques, qui sont inadmissibles. Elles ont de graves répercussions sur les enfants ukrainiens, qui méritent de vivre dans la dignité et de grandir dans un environnement sûr, entourés de leurs amis et de leur famille, sans crainte. Fait horrible, au moins 580 établissements médicaux, y compris des hôpitaux pour enfants, ont été attaqués. Outre les pertes que ces attaques causent parmi le personnel médical et les patients, il est répréhensible que les premiers intervenants soient confrontés à un grave danger et à la menace de frappes secondaires lorsqu'ils prodiguent des secours et mènent des opérations de sauvetage. En particulier, l'emploi d'armes et de munitions explosives, y compris les mines terrestres, dans des zones peuplées a de terribles conséquences sur la sécurité des enfants et les infrastructures à court et à long terme. Ces armes sont responsables du plus grand nombre de victimes parmi les enfants, restreignent l'accès des enfants à l'aide humanitaire et empêchent la reconstruction d'infrastructures critiques pour les enfants, telles que les écoles.

À cet égard, ma délégation est profondément indignée par le mépris persistant de la Russie pour le droit international, notamment le droit international humanitaire. Les attaques contre les civils et les biens de caractère civil sont expressément interdites par le droit international humanitaire. La communauté internationale ne tolérera pas l'impunité des responsables de ces attaques, et les auteurs de violations du droit international humanitaire et de tout autre acte odieux doivent être

identifiés et amenés à en répondre. Des milliers d'établissements scolaires ont été endommagés ou détruits, et une génération entière d'enfants est privée d'une éducation digne de ce nom parce que, du fait des attaques russes, l'enseignement se fait désormais en ligne ou dans des abris souterrains. L'éducation est un pilier de l'avenir de l'Ukraine. Il est donc primordial de garantir l'accès à l'éducation pour les enfants touchés par la guerre. Le Japon s'est associé à l'UNICEF pour faciliter l'apprentissage continu pour les enfants, y compris ceux qui se trouvent près des lignes de front. Pour la seule année 2024, le Japon a versé 7,95 millions de dollars à l'UNICEF et 14,6 millions de dollars à l'UNESCO pour apporter un appui multisectoriel destiné aux enfants, aux femmes et aux populations touchés par le conflit en Ukraine.

Les membres de la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts conjoints pour aider les personnes vulnérables, y compris les enfants, qui subissent des injustices. Nous réaffirmons que la Russie doit immédiatement cesser son agression et se retirer de l'Ukraine afin que les enfants ukrainiens puissent avoir accès à une éducation sûre et jouir de leurs droits. Le Japon condamne également avec fermeté les enlèvements d'enfants par la Russie. Nous exhortons la Russie à rapatrier les enfants enlevés et faire en sorte qu'ils soient réunis immédiatement avec leurs proches.

Aux souffrances des enfants ukrainiens vient s'ajouter un hiver rigoureux, marqué par l'agression de la Russie. La destruction ciblée des infrastructures énergétiques ukrainiennes suscite de vives inquiétudes quant à la rudesse de l'hiver, qui pourrait bien surpasser toutes les épreuves endurées depuis le début de l'agression. À cet égard, le mois dernier, le Japon a fourni des équipements liés à l'énergie, tels qu'une turbine à gaz, 15 unités de variateurs électroniques de vitesse pour les installations de pompage d'eau, deux unités de cogénération à piston à gaz et 32 petits groupes électrogènes. Il continuera d'appuyer le rétablissement et l'amélioration de l'approvisionnement en électricité et en chauffage afin d'aider la population ukrainienne, y compris les enfants, à passer l'hiver rigoureux.

Le Japon exprime une nouvelle fois sa grande solidarité avec le peuple ukrainien et honorera ses engagements en matière de soutien au pays. Il continuera de se tenir aux côtés de l'Ukraine et de plaider fermement en faveur de la protection des enfants du pays.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, ainsi que M. Raymond et M^{me} Rashevskaya, de leurs exposés.

Le Guyana se félicite que la séance d'aujourd'hui soit axée sur le sort des enfants en Ukraine. Nous regrettons profondément que cette guerre continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour des millions d'enfants, non seulement en les privant des joies de l'enfance, mais aussi en compromettant leur avenir. Des centaines d'enfants ont déjà perdu la vie, et beaucoup d'autres ont été blessés, déplacés ou contraints de faire face à un avenir incertain. Les enfants ukrainiens ont déjà payé un bien trop lourd tribut à cette guerre. Ils vivent chaque jour dans une peur constante, tout en faisant les frais des hostilités incessantes, des déplacements prolongés et des pénuries graves de ressources essentielles, notamment l'eau salubre, l'électricité et d'autres produits de première nécessité.

Les attaques contre les infrastructures civiles critiques continuent de s'intensifier, de même que les souffrances que les enfants sont contraints d'endurer. En raison de l'interruption des services d'approvisionnement en eau, en chauffage et en électricité, plus de 1,7 million d'enfants ukrainiens sont privés d'eau potable, tandis que 3,4 millions n'ont pas accès à des services d'assainissement centralisés, ce qui accroît le risque de maladie alors que les températures chutent. Les attaques perpétrées dans des zones peuplées ont fait un grand nombre de victimes et de blessés parmi les enfants. Quand cela s'arrêtera-t-il ?

Tous les garçons et toutes les filles ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Cela s'applique aussi aux enfants ukrainiens. Ils n'ont pas demandé cette guerre, mais ils seront contraints d'en porter les traumatismes et les stigmates jusqu'à l'âge adulte. Le Guyana déplore le nombre élevé de pertes en vies humaines causées par la guerre, hommes, femmes et enfants innocents confondus, et il continue d'appeler à la cessation immédiate des hostilités et de toutes les attaques dirigées contre les civils et les biens de caractère civil.

Nous avons constaté que les proclamations de respect du droit international humanitaire n'empêchent pas que les écoles et les hôpitaux continuent d'être la cible de frappes balistiques, semble-t-il en toute impunité. L'ONU a signalé qu'au moins 1 496 établissements d'enseignement et 662 établissements de santé avaient été endommagés ou détruits depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie il y a près de trois ans. Cela n'augure rien de bon pour l'accès des enfants à l'éducation et aux services de santé.

Qui plus est, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recueilli des informations sur les violations des droits humains commises contre des civils de tous âges, notamment les cas de détention arbitraire, de torture, d'exécutions sommaires, de violences

sexuelles, de transferts et de déportations d'enfants. Le Guyana condamne toutes ces violations. Nous continuons de demander que les responsables répondent pleinement de leurs actes et que les parties au conflit respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment celles qui leur sont applicables au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que des Conventions de Genève du 12 août 1949 et de leurs protocoles additionnels de 1977. Nous appelons en outre la Fédération de Russie à permettre à l'ONU d'accéder aux territoires ukrainiens temporairement contrôlés ou occupés, afin que les allégations de violations graves commises contre des enfants dans ces zones puissent être vérifiées.

Le Guyana sait gré à l'UNICEF de son précieux travail au profit des enfants ukrainiens. Nous félicitons également la communauté internationale de l'action qu'elle mène pour répondre aux besoins humanitaires croissants et venir en aide aux victimes. Nous maintenons que la seule voie vers une paix durable passe par la désescalade et la diplomatie. Nous exhortons l'ONU et tous les États Membres à canaliser leurs efforts pour faire taire les tambours de la guerre et bâtir une paix durable. La vie de millions d'enfants est en jeu. Ces derniers comptent sur nous pour avoir le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour les sortir du gouffre dans lequel ils ont été plongés.

Pour terminer, je renouvelle l'appel du Guyana en faveur d'une paix durable en Ukraine et j'exprime notre appui continu à tous les efforts déployés pour trouver une issue pacifique et durable à cette guerre.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier aussi la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, ainsi que les deux représentants de la société civile, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya, de leurs interventions.

Nous l'avons entendu aujourd'hui et tant de fois auparavant : la différence entre une enfance en paix et une enfance en guerre se chiffre à l'échelle d'une vie. En Ukraine, des centaines de milliers d'enfants vivent en situation de conflit. De nombreux d'entre eux sont affectés par la destruction, le déplacement, la séparation avec les membres de leur famille et leurs amis, ainsi que par la perturbation des systèmes d'éducation et de santé. Plus de 2 400 enfants ont été tués ou blessés depuis février 2022 en Ukraine. Selon l'UNICEF, à ceux-ci s'ajoutent au moins 16 de plus chaque semaine. J'insiste : les enfants doivent être protégés et ils ne doivent jamais être pris pour cible.

Dans le cadre de nos positions connues quant à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, nous soulevons les points suivants concernant la protection des enfants.

Premièrement, les enfants paient un lourd tribut aux attaques continues contre les infrastructures civiles. Maintes fois, les logements, les écoles, les hôpitaux et les infrastructures énergétiques ont été endommagés, détruits ou même pris pour cible dans cette guerre. Or, le droit international humanitaire interdit les attaques contre les civils et les infrastructures civiles. Les enfants, particulièrement vulnérables, ont en tout temps droit à une protection particulière. Ceci est d'autant plus pertinent que les enfants ukrainiens subissent des déplacements prolongés et de graves pénuries de biens et de services essentiels.

Deuxièmement, la guerre change la vie d'une génération d'enfants pour toujours. Beaucoup d'enfants passent l'équivalent de six heures par jour à s'abriter dans des sous-sols sous les sirènes d'alerte aérienne. Nous souhaitons ici nous faire l'écho des préoccupations de l'UNICEF, à savoir que la guerre se manifeste non seulement sur le champ de bataille, mais aussi dans la vie des familles et dans l'immense résilience qu'elle exige des parents et de leurs enfants en Ukraine.

Troisièmement, la Suisse est profondément préoccupée par les déportations et transferts illégaux d'enfants ukrainiens au sein des territoires occupés et vers la Russie, tels que constatés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine. De nombreux parents ne savent ni où se trouvent leurs enfants ni comment les contacter. Les déportations et les transferts illégaux constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève et des crimes de guerre. Concernant les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale émis à cet égard, la Suisse réitère son soutien à la Cour et souligne que l'indépendance de cette institution judiciaire doit être respectée. Elle déplore toute forme de menaces ou de mesures prises contre la Cour, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle.

Le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits humains, accorde une protection spéciale aux enfants. Il est essentiel de protéger les enfants en toutes circonstances et de respecter leurs droits. Le meilleur moyen de protéger les enfants, c'est la paix. La Suisse réitère son appel à la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine. En même temps, nous soutenons toute initiative visant à promouvoir la paix, conformément au droit international, y compris la

Charte des Nations Unies, et réitérons notre soutien au Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices pour soutenir des solutions diplomatiques.

Pour conclure, je voudrais donner ma voix à celle d'une mère habitant à Dnipro :

« Chaque jour de ces 1 000 derniers jours a été une lutte pour protéger mes enfants. Je veux simplement qu'ils se sentent en sécurité et au chaud et qu'ils aient un endroit où se sentir chez eux ».

Faisons tout pour que les enfants et leurs parents en Ukraine puissent enfin vivre en paix et construire un avenir serein.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, ainsi que les deux autres intervenants, de leurs exposés.

La crise en Ukraine s'éternise, et les combats sur le terrain s'intensifient, faisant courir le risque d'une escalade et d'une propagation de la crise. Dans les zones de conflit, de nombreuses infrastructures de grande envergure ont été endommagées à des degrés divers. La population est confrontée à un grave manque d'approvisionnement, et il est difficile d'assurer les services publics de base, tels que l'eau, l'électricité et le chauffage. Avec l'arrivée d'un nouvel hiver, la population locale, en particulier les enfants et les autres groupes vulnérables, devra faire face au double défi d'un conflit intense et d'un hiver rude, et la situation humanitaire est préoccupante. La Chine appelle à nouveau les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire, à faire tout leur possible pour garantir la sécurité des civils et des infrastructures civiles, à respecter rigoureusement la résolution 1261 (1999) et à renforcer efficacement la protection des enfants dans les situations de conflit armé.

Les enfants sont les victimes les plus innocentes dans les conflits armés. L'un des moyens les plus fondamentaux de protéger et de sauver les enfants dans les situations de conflit armé est de mettre fin à ces conflits et de les régler afin de leur épargner le fléau de la guerre. Pour ce faire, il faut avant toute chose promouvoir la désescalade du conflit en Ukraine. À l'heure où nous parlons, des armes de plus en plus nombreuses et variées, dotées de capacités létales croissantes, font leur apparition sur le champ de bataille. Cette situation est profondément inquiétante et préoccupante. Nous appelons les deux parties au conflit à garder leur calme et à faire preuve de retenue, ainsi qu'à œuvrer en faveur d'une désescalade rapide de la situation, afin d'éviter de causer davantage de pertes et de souffrances.

Deuxièmement, nous devons parvenir à un cessez-le-feu pour mettre fin à la guerre. Les cessez-le-feu sont le seul moyen de protéger les civils et d'éviter de nouvelles effusions de sang. Actuellement, les discussions que la communauté internationale mène sur la crise ukrainienne sont de plus en plus axées sur les négociations et le rapprochement de la paix. Nous appelons les deux parties au conflit à répondre positivement à l'appel à la paix lancé par la communauté internationale, à faire preuve de volonté politique, à faire des compromis et à entamer des pourparlers de paix dès que possible. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer cette démarche, de créer les conditions nécessaires à sa concrétisation et d'œuvrer de concert pour tirer le meilleur parti des efforts de paix et favoriser la synergie en vue d'aboutir à des pourparlers de paix.

Troisièmement, nous devons rétablir une paix durable. La crise ukrainienne est le point culminant des tensions en matière de sécurité en Europe, qui ont toutes éclaté simultanément. Pour parvenir à un règlement définitif de la crise, il est indispensable de défendre le principe de l'indivisibilité de la sécurité et de promouvoir la mise en place d'un cadre de sécurité européen équilibré, efficace et durable, afin de rétablir une paix et une stabilité pérennes sur le continent européen.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine reste inchangée. Nous avons toujours été du côté de la paix et du dialogue, et nous avons toujours été déterminés à favoriser la paix et à promouvoir les pourparlers, ainsi qu'à rechercher une solution politique. Depuis le début du conflit, nous avons présenté les « quatre devoirs » à respecter pour parvenir à un règlement politique, publié des documents de position pertinents et collaboré avec le Brésil et d'autres pays du Sud pour lancer, à l'ONU, le groupe des amis de la paix sur la crise ukrainienne. Nous sommes prêts à continuer de coopérer avec la communauté internationale pour mobiliser davantage de voix en faveur de la paix, promouvoir le consensus pour la paix, appuyer les efforts de paix et contribuer à un règlement politique de la crise.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Directrice générale Russell, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya de leurs exposés, qui donnent à réfléchir.

Le conflit en cours en Ukraine représente l'une des crises humanitaires les plus graves de notre époque, et les enfants subissent de manière disproportionnée ses conséquences dévastatrices. Comme les intervenants nous l'ont dit, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce qui me frappe tout particulièrement, c'est le fait que deux

enfants sont tués chaque jour. Chaque jour, les enfants paient un très lourd tribut. Ils sont privés de leur enfance. Il est impératif que la communauté internationale donne la priorité à leur protection et veille à ce que leurs voix et leurs besoins restent au premier plan de toutes les discussions et actions. Les immenses souffrances endurées par les membres les plus jeunes et les plus vulnérables de la société ukrainienne montrent à quel point il est urgent de faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cette responsabilité est ancrée dans des cadres internationaux tels que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, les Principes de Paris et les Principes de Vancouver, qui donnent la priorité à la protection des enfants dans les conflits armés et exigent de nous des efforts concertés pour préserver leurs droits et leur avenir.

Malte appelle la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et concertées pour lutter contre la déportation et le déplacement des enfants ukrainiens. Nous soulignons l'importance de la recherche et du regroupement des familles, ainsi que de veiller à ce que les enfants touchés puissent accéder sans entrave à l'aide humanitaire. En outre, Malte condamne fermement toute coercition exercée sur les enfants et les parents dans les zones de l'Ukraine temporairement contrôlées ou occupées par la Fédération de Russie pour qu'ils s'inscrivent dans des écoles qui appliquent le programme scolaire russe. Ces actions portent atteinte aux droits culturels et éducatifs des enfants. Nous sommes vivement préoccupés par les meurtres et les mutilations dont les enfants continuent de faire l'objet, ainsi que par les effets dévastateurs des engins explosifs à large rayon d'impact, en particulier dans les zones peuplées. Nous voulons appeler l'attention sur le fait que les mines ont des conséquences qui bouleversent la vie des personnes qui en sont victimes, en particulier celle des enfants. C'est pourquoi 160 pays ont signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Par ailleurs, la poursuite des attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires constituent des violations graves contre les enfants, et ces actes doivent être condamnés sans équivoque. Ils aggravent les souffrances des enfants ukrainiens et les empêchent d'accéder à la sécurité, à l'éducation et aux soins de santé.

Malte exhorte la Fédération de Russie à accorder à l'ONU un accès immédiat et sans entrave aux zones de l'Ukraine qu'elle contrôle ou occupe temporairement. Cet accès est indispensable pour garantir la protection des enfants et la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire. Nous restons fermement déterminés à faire respecter le droit international et à protéger les droits des enfants en

Ukraine pendant ce conflit. Nous insistons une fois de plus sur la nécessité d'appliquer pleinement le principe de responsabilité pour tous les crimes commis par la Russie en Ukraine. Dans ce contexte, nous renvoyons notamment aux mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale pour la déportation et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens, qui constituent un crime de guerre.

Dans le cadre du présent débat, nous lançons un appel vigoureux en faveur d'une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous appuierons tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif. En attendant, l'Ukraine a le droit de se défendre en vertu de l'Article 51 de la Charte. Les enfants du monde entier, y compris en Ukraine, ont le droit de grandir sans être confrontés au fléau de la guerre. Dans cet esprit, nous engageons de nouveau la Fédération de Russie à mettre immédiatement un terme à la guerre qu'elle a déclenchée et à retirer tous ses soldats et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Karim (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M^{me} Russell, Directrice générale de l'UNICEF, M. Raymond, du laboratoire de recherche humanitaire de la Yale School of Public Health, et M^{me} Rashevskya, experte juridique au Regional Center for Human Rights, de leurs exposés éclairants, qui donnent à réfléchir. Je salue la participation de la représentante de l'Ukraine à la présente séance.

Dans ses rapports sur la guerre en Ukraine, l'UNICEF indique qu'à la date du 18 novembre, au moins 2 406 enfants ont été victimes de la guerre, soit 659 tués et 1 747 blessés. Cela représente une moyenne de 16 enfants tués ou blessés chaque semaine, ou au moins deux enfants victimes de la guerre chaque jour. Des enfants auraient été tués dans leur lit, dans des hôpitaux ou sur des terrains de jeu, laissant des familles anéanties par la perte de ces jeunes vies ou par leurs blessures qui ont bouleversé le cours de leur existence. Les enfants de la région du Donbas, dans l'est de l'Ukraine, subissent un conflit qui dure depuis plus de 10 ans, et pour une bonne partie d'entre eux, ils l'ont enduré toute leur vie. De telles violations contre les enfants sont inadmissibles et inacceptables.

Des millions d'enfants dans toute l'Ukraine vivent dans une peur constante alors qu'ils endurent des hostilités incessantes, des déplacements prolongés et de graves pénuries de ressources essentielles, notamment d'eau

potable, d'électricité et d'autres produits de première nécessité. La Sierra Leone est aussi vivement préoccupée par le fait que les bombardements et les pilonnages incessants sont non seulement responsables de 99 % de toutes les victimes parmi les enfants, mais qu'ils les obligent aussi à vivre dans une peur constante, ce qui a de profondes répercussions sur leur santé mentale et leur bien-être, quelque 1,5 million d'enfants présentant des signes de troubles mentaux. Le traumatisme dont souffrent ces enfants est aggravé par le chagrin causé par la perte d'êtres chers, la séparation d'avec la famille, les amis et les habitudes familiales, ainsi que le déplacement prolongé de leur foyer. La Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, a signalé que des millions d'enfants en Ukraine passent l'équivalent de six heures par jour à s'abriter dans des sous-sols avec les sirènes de bombardement aérien en fond sonore.

Outre les victimes, le conflit a causé des dommages et des destructions considérables aux infrastructures civiles critiques, notamment aux habitations, aux écoles, aux hôpitaux et aux installations énergétiques. Les attaques constantes contre les infrastructures énergétiques ont détruit les capacités de production d'électricité, laissant des millions de familles avec peu d'électricité, de chauffage, d'eau et de services d'assainissement. Environ 1,7 million d'enfants n'ont pas d'eau potable et 3,4 millions n'ont pas accès à des installations sanitaires centralisées, ce qui accroît le risque de maladie dans un contexte de chute des températures. Alors que l'Ukraine s'apprête à vivre son troisième hiver difficile, la Sierra Leone craint que les attaques répétées contre les infrastructures énergétiques n'entraînent de nouvelles perturbations des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et en gaz et le chauffage. Au cours des 1 000 derniers jours, au moins 1 496 établissements d'enseignement et de nombreux établissements de santé ont été endommagés ou détruits, selon les données de l'ONU. La multiplication des attaques contre les installations énergétiques et les dégâts en résultant, qui se traduisent par des coupures d'électricité fréquentes et imprévisibles, ont encore perturbé l'apprentissage des millions d'enfants inscrits à l'enseignement en ligne.

L'accès à la santé a aussi été gravement touché, avec 66 attaques confirmées par l'Organisation mondiale de la Santé contre des établissements de santé en Ukraine entre août et septembre. Près de la moitié des centres de santé ne fonctionnent plus dans certaines régions de l'est et du sud. Dans la région de Donetsk, la délocalisation des établissements de santé vers d'autres parties du pays a posé de sérieux problèmes en ce qui concerne l'accès

aux soins de santé dans cette région. Pire encore, l'accès humanitaire aux territoires occupés reste totalement limité, et au moins 850 000 enfants des zones occupées des régions de Luhansk, Donetsk, Zaporizhzhia et Kherson sont sans assistance.

La Sierra Leone rend hommage à l'UNICEF, à ses partenaires locaux et aux autres organismes humanitaires pour leur réponse continue aux besoins spécifiques des enfants les plus vulnérables qui vivent près des lignes de front et de ceux qui ont été déplacés de la maison où ils ont grandi. La réponse intègre des efforts de rétablissement, lorsque cela est possible, afin que les enfants aient les meilleures chances possibles de survivre et de s'épanouir à nouveau.

La Sierra Leone réaffirme que toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et les droits humains en Ukraine et mettre fin aux graves violations contre les enfants. Les enfants doivent être protégés, notamment en prenant les précautions nécessaires pour les mettre à l'abri des attaques. Les attaques contre les infrastructures énergétiques et les infrastructures civiles dont dépendent les enfants, telles que les centres de santé, les écoles, les services sociaux et les systèmes de chauffage, doivent cesser. Nous tenons à mettre en exergue les recommandations, notamment celles de l'UNICEF, visant à garantir la protection des enfants. La Sierra Leone demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de mener des opérations à l'intérieur et autour des infrastructures civiles, notamment les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau, les établissements de santé et les écoles. Les opérations militaires menées autour de sites nucléaires et d'autres infrastructures civiles critiques sont inacceptables et contraires au droit international humanitaire. Les écoles et les hôpitaux ne doivent pas être utilisés par les parties au conflit, même s'ils ne sont plus opérationnels.

Les civils doivent pouvoir se rendre en toute sécurité, sans entrave et sans discrimination dans des zones sûres, afin que leurs besoins humanitaires puissent être satisfaits, où qu'ils se trouvent. Les évacuations à des fins humanitaires doivent être des mesures de sauvetage de dernier recours, volontaires et fondées sur un choix libre et éclairé. Les évacuations temporaires d'enfants, qui sont soumises à des conditions strictes en vertu du droit international humanitaire, ne doivent se faire qu'avec le consentement des parents ou des tuteurs légaux et des mécanismes de surveillance et de suivi de ces enfants doivent être mis en place. L'intérêt supérieur des enfants séparés de leur famille ou de leurs tuteurs, près

des lignes de front ou des frontières internationales, doit être respecté et défendu. Les parties doivent faciliter la recherche et la réunification des familles et permettre le retour et la réinsertion des enfants non accompagnés et séparés en collaborant avec l'UNICEF et d'autres organismes spécialisés.

Enfin, je me fais l'écho des paroles de Munir Mammadzade, le représentant de l'UNICEF en Ukraine :

« Aucun enfant ne doit vivre dans une peur constante pour sa sécurité. Les attaques contre les zones peuplées doivent cesser et les enfants ukrainiens doivent être protégés où qu'ils se trouvent, des maisons aux écoles en passant par les terrains de jeux ».

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, M. Raymond et M^{me} Rashevskaya de leurs exposés poignants.

Depuis plus de 1 000 jours, les civils ukrainiens voient leurs droits à la vie, à la liberté et à la sécurité menacés en raison de l'invasion à grande échelle de la Russie. Les enfants ukrainiens en ont fait les frais, passant leurs journées dans des abris plutôt que dans des salles de classe ou sur des terrains de jeu. Au début de l'année, l'ONU a signalé que les enfants situés près des lignes de front avaient passé jusqu'à 5 000 heures, soit sept mois, sous terre. En moins de trois ans, près de 2 500 enfants ont été tués ou blessés, soit au moins 16 enfants par semaine. J'ai rencontré certains d'entre eux lors de ma visite l'année dernière. Des millions d'enfants, qui ont chacun un nom, un visage, un rêve d'avenir, continuent de souffrir des attaques et de l'occupation en cours. Leurs maisons, leurs écoles, leurs terrains de jeux et même leurs hôpitaux ont été privés de chauffage et d'électricité et, dans de nombreux cas, ont été détruits. Les attaques de la Russie contre les civils et les infrastructures civiles sont illégales. Les membres du Conseil de sécurité ont demandé à maintes reprises à la Russie de mettre fin à ces attaques, qui pourtant se poursuivent.

Qui plus est, la Russie continue de déporter et d'endoctriner des enfants ukrainiens. En tant que Puissance occupante, la Russie a l'obligation de ne pas transférer ni déporter de force la population civile ukrainienne du territoire occupé et à l'intérieur de celui-ci. Pourtant, le Gouvernement ukrainien signale que 19 000 enfants ukrainiens ont été déportés de force en Russie ou dans des territoires temporairement occupés par la Russie, une pratique que nous avons déjà observée en Crimée. On estime que 6 000 enfants ukrainiens ont été transférés dans des

camps de rééducation. Dans ces camps et dans les écoles des territoires temporairement occupés, les autorités russes soumettent les enfants à un endoctrinement en utilisant un programme qui réécrit l'histoire et, dans certains cas, comprend une formation militaire. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations selon lesquelles des enfants ukrainiens enlevés de force en Ukraine sont adoptés en Russie. Priver ainsi des enfants de leur identité et de leur famille constitue une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant et une tentative systématique d'effacer l'identité ukrainienne, et avec elle l'avenir de l'Ukraine. Nous remercions le laboratoire de recherche en sciences humaines de la Yale School of Public Health de son travail qui a permis de mettre à jour l'adoption forcée délibérée et généralisée d'enfants ukrainiens, dont 166 enfants placés directement chez des citoyens russes.

Nous sommes déterminés à faire rendre des comptes aux responsables de ces actes. La Cour pénale internationale a déjà émis des actes d'accusation relatifs à ce crime, y compris contre le Président Poutine lui-même. Il ne s'agit pas d'évacuations humanitaires, mais de la destruction systématique de la culture ukrainienne, et de la mise en place d'obstacles majeurs pour empêcher les enfants ukrainiens de retrouver leurs familles. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement ces déportations, de renvoyer tous les enfants ukrainiens chez eux et de cesser ses attaques contre les maisons, les écoles et les infrastructures qui leur permettraient de rester au chaud cet hiver, en bref, de cesser de détruire l'enfance des enfants ukrainiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Zarivna (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence des États-Unis du Conseil de sécurité de l'organisation de ce débat très important, ainsi que les autres représentants et les intervenants de leurs observations. Bien entendu, je ne m'adresse pas à la Russie ; elle n'a rien à faire ici, que ce soit d'un point de vue juridique ou d'un point de vue moral. Elle occupe le siège permanent de l'Union soviétique et interprète cela comme un feu vert pour envahir des États souverains et brandir ses armes nucléaires. Son exhibitionnisme impérial, ses menaces et ses tromperies au Conseil doivent cesser une fois pour toutes.

L'Ukraine se trouve à un moment charnière de l'agression russe dont elle est victime. Les six prochains mois pourraient être décisifs. Cela dépendra largement de la détermination des partenaires internationaux. Le changement est possible. Cependant, certaines choses ne peuvent plus être changées. La Russie ne pourra

jamais changer le fait qu'elle est responsable des atrocités commises en Ukraine. La Russie a rédigé les futurs manuels destinés aux historiens, aux défenseurs des droits humains et aux juristes du monde entier, qui étudieront le mal dans ses manifestations modernes. Et l'un des chapitres les plus horribles et les plus effroyables de ces futurs livres portera sur les crimes commis par les Russes contre les enfants ukrainiens.

Depuis deux ans désormais, l'armée d'un membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie, figure sur la liste des auteurs de violations graves commises contre des enfants. Au lieu de préserver la paix, la Russie trahit les principes mêmes qu'elle a juré de protéger. Elle doit rester inscrite sur cette liste de la honte l'année prochaine, et au-delà, jusqu'à ce que ses atrocités contre des enfants ukrainiens cessent. La Russie n'appellera pas une guerre une guerre. Elle présente l'occupation comme une libération. Elle ose faire passer le vol de nos enfants pour un acte de sauvetage. Elle présente également les attaques terroristes contre les zones d'habitation comme des frappes sur des cibles militaires. Tout cela est conforme aux pratiques orwelliennes de l'État russe, à savoir la guerre, c'est la paix ; la liberté, c'est l'esclavage. Mais quelle que soit la façon dont elle déforme les mots, la vérité est accablante : l'agression de la Russie touche surtout les enfants ukrainiens.

Voici une statistique déchirante de cette guerre barbare : au moins 16 enfants perdent la vie ou sont blessés chaque semaine. Souvent, la mort vient les chercher à des milliers de kilomètres des lignes de front. Je demande aux membres d'imaginer la situation suivante. Ils n'ont que 14 ans et ils commencent seulement à vivre. Ils ont leur chambre, ils ont enfin un espace privé. Ils sont assis là, à rêvasser, près de la fenêtre, et quelques instants plus tard, ils disparaissent. C'est ce qu'il s'est passé à Kyïv en octobre. Un drone Shahed s'est écrasé sur la chambre de Mariyka Troyanivska, située à un étage élevé. Elle a perdu la vie en un instant. À Lviv, un missile russe a coûté la vie à quatre membres d'une même famille : Evgenia Bazylevych et ses trois filles ont disparu en un clin d'œil. La plus jeune, Emilia, n'avait que 6 ans. Nous pouvons difficilement imaginer le chagrin de leur père. Il ne s'agissait pas de cibles militaires. Il s'agissait de maisons situées à plusieurs kilomètres des lignes de front. Il s'agissait de gens ordinaires, d'enfants. Il s'agissait d'un meurtre de sang-froid.

Nous sommes confrontés à d'immenses souffrances et à de graves violations des droits de l'enfant. Il ne s'agit pas seulement de meurtres ; il s'agit d'actes de torture, de violences sexuelles et de la destruction de la

vie familiale, des maisons, des écoles et de la sécurité. Et soyons clairs : nous ne connaissons même pas l'ampleur réelle de cette tragédie. Des centaines de milliers d'enfants se trouvent toujours dans les zones contrôlées par la Russie, hors de notre portée et de celle des organismes internationaux. Bien souvent, nous ne savons rien de leur sort. Mais ce que nous savons est effroyable. Ils peuvent être ensevelis sous les décombres, comme ceux qui ont été bombardés dans le théâtre de Mariupol, ou comme ceux qui attendaient simplement un train à la gare de Kramatorsk en 2022 pour se rendre en lieu sûr. Ils peuvent être blessés et perdre des membres. Ce n'est pas rare. Selon les organismes des Nations Unies, près de 2 000 cas de ce type ont été recensés à ce jour.

La violence sexuelle, notamment le viol, constitue une autre menace grave. La plus jeune victime des crimes sexuels confirmés, documents à l'appui, commis par le personnel militaire russe contre des mineurs n'était âgée que de 4 ans. Sous l'occupation, les victimes n'ont pas accès à des soins médicaux, à un soutien psychologique ou à une aide juridique. Malheureusement, nous ne pourrions établir ces faits qu'après la libération de ces territoires. Les histoires de Bucha, d'Irpin et d'Izium, qui témoignent elles aussi des véritables intentions de la Russie, restent gravées dans notre conscience universelle.

Au-delà de la violence directe, la Russie détruit systématiquement l'avenir de nos enfants. À Kharkiv, deuxième ville du pays, les élèves vont dans des écoles souterraines. Les sirènes interrompent les cours. Des missiles les obligent à évacuer les lieux. Les pannes d'électricité les plongent dans l'obscurité. Ce n'est pas de l'apprentissage. C'est de la survie. Selon le Ministère ukrainien de l'éducation, près de 4 000 établissements d'enseignement ont été endommagés. Un établissement sur 10 a été complètement détruit. Les hôpitaux ne sont pas sûrs non plus. Je voudrais rappeler au Conseil qu'en juillet, un missile russe a frappé Okhmatdyt, notre hôpital national pour enfants. Pour nombre de ces enfants, c'est l'hôpital du dernier espoir. Des centaines d'enfants se trouvaient à l'intérieur : des enfants luttant contre le cancer ; des enfants en pleine opération chirurgicale ; et des enfants ayant désespérément besoin d'un traitement. Ils ont dû être transportés de toute urgence dans des abris. Deux médecins sont morts en tentant de sauver ces enfants. Les Russes ont endommagé ou totalement détruit plus de 1 600 installations médicales et de soins de santé. Ce n'est pas une guerre. C'est un acte de terreur contre les plus vulnérables. Ce sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

À cause de la guerre, des millions d'Ukrainiens, dont des enfants, sont devenus des réfugiés. Cela ne serait jamais arrivé sans la guerre de choix menée par la Russie. Mais il se passe quelque chose d'encore plus sinistre : la plus vaste campagne d'enlèvement de l'histoire moderne. L'Ukraine recherche près de 20 000 enfants qui ont fait l'objet d'une déportation illégale et d'un transfert forcé. Le nombre réel pourrait cependant être beaucoup plus élevé. Mais nous ne pouvons pas nous en assurer, car les responsables russes refusent systématiquement de fournir des informations. Cela dit, pour donner une indication aux membres du Conseil, la Commissaire russe aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova, s'est vantée d'avoir réinstallé plus de 700 000 enfants ukrainiens en Russie. La Russie a conçu un cruel parcours de destruction pour ces enfants. Elle commence par détruire leur identité. Il leur est interdit de parler ukrainien ou de se dire ukrainiens. Ils sont forcés de chanter l'hymne national russe. Certains étaient de jeunes adolescents lorsque les envahisseurs sont arrivés, et aujourd'hui la Russie les mobilise de force, les obligeant à se battre contre leur propre pays et les envoyant tuer leurs concitoyens. Les Conventions de Genève sont claires. Il s'agit là d'un crime de guerre.

Comme l'a indiqué M. Raymond, dans son dernier rapport, le laboratoire de recherche humanitaire de Yale a recensé 314 enfants ukrainiens adoptés de force par des familles russes dans les régions occupées de Donetsk et Luhansk. Au moins 67 d'entre eux ont été contraints d'accepter la citoyenneté russe. Et cela s'est produit dans d'autres endroits. Prenons le cas de Marharyta Prokopenko. Elle n'avait que 10 mois lorsqu'elle a été déportée de force d'un foyer pour enfants de Kherson, emmenée brusquement d'un hôpital sous prétexte qu'elle avait besoin d'un examen médical et séparée de son frère. Inna Varlamova, l'épouse d'un dirigeant politique russe, Sergey Mironov, a organisé son transfert à Moscou. Ils l'ont adoptée illégalement, ont changé son nom et ont falsifié son lieu de naissance.

Je voudrais présenter au Conseil deux documents. Voici le véritable acte de naissance de Marharyta Prokopenko. C'est une enfant ukrainienne, née en Ukraine. Et voici ce que la Russie lui a fait. Elle l'a rebaptisée Maryna Mironova et prétend à tort qu'elle est née en Russie. C'est la version russe du droit humanitaire, qui consiste à effacer l'existence des enfants. Imaginez un peu. Une petite fille, ne sachant pas qui elle est ni où elle est née – je rappelle aux membres qu'elle n'avait que 10 mois lorsque ces faits se sont produits – est adoptée non pas par une simple famille russe, mais par une famille qui fait partie de l'élite politique russe. Son lieu de naissance est modifié, son nom changé

et son identité détruite. Et quelle langue parlera-t-elle en grandissant ? Que saura-t-elle de ses racines ? Quid de son frère, Maksym, âgé de 3 ans ? Il a lui aussi été enlevé et nous ne savons pas où il se trouve. Nous ne savons pas non plus ce qu'il est advenu d'une cinquantaine de jeunes enfants volés dans le même foyer de Kherson. Eux aussi ont été déportés, arrachés à la sécurité, harcelés parce que proies faciles et soumis à un lavage de cerveau, en attendant d'être rapatriés. En Ukraine, les familles d'accueil et les tuteurs sont prêts à les accueillir.

Il s'agit là de crimes de guerre. Les faits sont clairs et ont été confirmés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. C'est pourquoi, le 17 mars 2023, la Cour pénale internationale a lancé des mandats d'arrêt contre le Président Poutine et la Commissaire Lvova-Belova. Nous demandons aux États Membres d'exécuter ces mandats et de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice. Au début de l'année, le Comité des droits de l'enfant a exigé que la Russie donne des informations concernant les enfants ukrainiens emmenés sur son territoire. Comme beaucoup d'autres exigences avant elle, celle-ci a été ignorée.

L'Ukraine est déterminée à rapatrier tous les enfants qui ont été enlevés de force par la Russie, jusqu'au dernier. Nous ne sommes pas les seuls à mener ce combat. En collaboration avec le Canada, nous avons créé la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, qui complète les efforts déployés dans le cadre de l'initiative « Bring Kids Back UA » du Président Zelenskyy. Nous comptons actuellement sur l'appui de 41 pays et du Conseil de l'Europe. Ils ont rejoint notre cause. Nos efforts communs ont permis de rapatrier 1 022 enfants. La Conférence ministérielle sur la dimension humaine de la formule de paix en 10 points de l'Ukraine, qui s'est tenue à Montréal, a permis d'adopter l'Engagement de Montréal, qui est essentiel et énumère une série d'engagements axés sur le retour de tous les Ukrainiens capturés et déportés, en particulier nos enfants. Nous félicitons le Qatar, le Saint-Siège et l'Afrique du Sud de s'être portés volontaires pour servir de médiateurs, mais nous avons besoin d'une aide, d'une mobilisation et d'une solidarité plus poussées. Nous demandons à toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à l'Engagement de Montréal, de se tenir aux côtés de ces enfants et de les aider à rentrer chez eux. Ils sont des victimes qui méritent la justice. Après tout, entre ces murs, la justice doit avoir un sens réel.

En ce qui concerne les enfants et les conflits armés, l'Ukraine a élaboré un plan national de prévention, qui a abouti à un plan de prévention commun unique en son genre. Ce plan de prévention commun a été élaboré en collaboration avec l'ONU. Il s'agit du premier document volontaire de cette nature qui relève du mandat sur les enfants et les conflits armés. L'Ukraine a nommé un coordonnateur national au sein du Gouvernement. Pendant ce temps, la Russie ignore ses obligations. Nous apprécions les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Gamba de Potgieter, et de son Bureau, de l'UNICEF, des autres organismes des Nations Unies et de toutes les organisations de protection de l'enfance. Nous sommes reconnaissants aux représentants de plus de 30 missions diplomatiques en Ukraine d'avoir créé un groupe d'amis pour soutenir l'Ukraine sur la question des enfants et des conflits armés. Mais il faut faire plus. Nous comptons sur tout le monde pour continuer de faire pression sur la Russie afin qu'elle respecte ses obligations en tant que violatrice des droits de l'enfant. Je réaffirme que la Russie doit être contrainte d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Elle doit être contrainte d'autoriser l'accès aux territoires occupés, de cesser ses déportations et l'octroi forcé de la citoyenneté, de mettre fin à l'endoctrinement politique des enfants, de fournir des informations sur les enfants transférés et de coopérer pour les rapatrier.

La Russie ne comprend que le langage de la force. Son agressivité blesse et tourmente nos enfants. Nous conservons donc notre droit légitime de nous défendre par tous les moyens légaux. Mais alors que nous nous efforçons de mettre fin à cette guerre, toute impunité encouragera l'agresseur à perpétuer son comportement. Nous demandons donc à la communauté internationale d'arrêter la Russie et d'empêcher que ses actes ne se reproduisent. Nous invitons tous ceux qui ne nous ont pas encore rejoints à participer activement aux efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable en Ukraine, fondée sur la Charte des Nations Unies.

Et une dernière chose, puisque les représentants russes sont encore ici, le cas du foyer pour enfants de Kherson n'est qu'un cas parmi d'autres. Ces enfants ont dû se cacher dans le sous-sol d'une église lorsque l'armée russe est entrée dans la ville. Des membres du Service fédéral de sécurité les ont ensuite retrouvés et déportés. Ils savent exactement où se trouvent ces enfants. Je leur demande de cesser de les tourmenter et de les ramener en Ukraine.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé cette importante séance d'information. Je remercie également la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et les intervenants de la société civile, ainsi que la représentante de l'Ukraine pour sa déclaration, qui était plutôt un témoignage.

Pays dont les familles ont porté les cicatrices de la Seconde Guerre mondiale, notamment le meurtre et la déportation d'enfants polonais par l'Allemagne nazie et l'Union soviétique, et partisane de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la Pologne considère la protection et le bien-être des enfants comme un impératif mondial pour la communauté internationale. Il est tout à fait déplorable que la Russie, signataire de la Convention, non seulement manque à son obligation de protéger les droits des enfants ukrainiens, mais les viole activement, perturbant délibérément leur vie et compromettant leur avenir.

Depuis le début de son agression contre l'Ukraine, la Russie ne cesse de faire montre d'un mépris flagrant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Des centaines d'enfants ukrainiens ont été tués, des milliers ont été blessés et beaucoup d'autres ont été contraints de fuir leur foyer, notamment vers la Pologne, après avoir été séparés de leur famille et de leurs amis qu'ils avaient perdus. Dans toute l'Ukraine, les enfants vivent dans la crainte constante de la violence et de la perte d'êtres chers.

Le rapport de la Yale School of Public Health sur le « Programme systématique russe d'adoption et d'accueil forcés d'enfants ukrainiens », dont nous venons d'entendre parler aujourd'hui, est bouleversant. De telles actions sont l'essence même d'une politique coloniale. Les enfants ukrainiens sont enlevés et assimilés de force par les Russes – pour dire les choses simplement, ils sont russifiés, ce que notre histoire nous a bien appris. Leur identité est effacée et remplacée par une autre, comme nous venons de l'entendre. C'est là un aperçu des pires horreurs que l'on croyait confinées aux pages sombres de la Seconde Guerre mondiale.

Nous condamnons sans équivoque l'enlèvement d'enfants ukrainiens, un crime de guerre grave. Tous les individus impliqués dans ces actes odieux doivent être tenus pour responsables. Le monde doit s'unir pour dénoncer cette violence insensée et apporter un soutien indéfectible aux enfants d'Ukraine.

Nous soutenons la décision de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt à contre Vladimir

Poutine et Maria Lvova-Belova, Commissaire aux droits de l'enfant en Russie, même si cela peut paraître cynique, pour la déportation d'enfants. Nous exprimons également notre soutien résolu à des initiatives telles que le programme « Bring Kids Back » (Ramenez les enfants) et au groupe de travail chargé du quatrième point de la formule ukrainienne pour la paix.

La Pologne salue l'inclusion des forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363) en tant que parties commettant de graves violations. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les initiatives ukrainiennes visant à faciliter le retour des enfants ukrainiens dans leurs foyers.

La Pologne se tient résolument aux côtés de l'Ukraine et de ses enfants. Depuis le début de l'invasion russe, les citoyens polonais, les pouvoirs publics et la société civile se sont mobilisés pour soutenir les réfugiés ukrainiens. Tandis que la Russie enlève et assimile de force les enfants ukrainiens, la Pologne s'efforce d'aider les enfants ukrainiens réfugiés à conserver et à entretenir leur identité nationale. Ils sont inscrits dans des écoles polonaises où ils peuvent poursuivre leurs études en ukrainien et bénéficier des mêmes avantages que les citoyens polonais en matière de santé et de protection sociale. Nous espérons qu'après la guerre, ils pourront retourner dans leur pays et aider à le reconstruire pour qu'il soit encore meilleur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Samson.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, l'Islande et le Liechtenstein, pays membres de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Je remercie la présidence des États-Unis pour l'initiative d'aujourd'hui qui rappelle de manière importante et nécessaire que les enfants sont l'une des principales victimes de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Je remercie la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, et les représentants de la société civile pour leurs exposés et leurs efforts visant à promouvoir la protection des enfants en Ukraine.

Nous sommes profondément alarmés par les effets dévastateurs de l'agression russe sur les enfants. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon le

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 2 200 enfants ont été tués ou blessés depuis le début de l'invasion. Des milliers d'écoles ont été endommagées ou détruites en Ukraine. En juillet, la Russie a frappé le plus grand centre médical pour enfants de l'Ukraine, l'hôpital Okhmatdyt. Les enfants sont profondément affectés par les frappes délibérées de la Russie sur les infrastructures énergétiques ukrainiennes.

La situation est si grave que dans son rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363), le Secrétaire général a désigné l'armée russe et les groupes armés qui lui sont affiliés comme responsables de graves violations contre des enfants en Ukraine. Nous demandons à nouveau à la Russie de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et l'exhortons à collaborer avec l'ONU pour élaborer un plan d'action visant à mettre fin aux graves violations commises contre des enfants et à les prévenir.

Nous restons profondément préoccupés par le sort de tous les enfants ukrainiens transférés de force par la Russie dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ou déportés illégalement en Russie et au Bélarus. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a conclu qu'il s'agissait de crimes de guerre. Nous condamnons les tentatives de rééducation et d'endoctrinement de la Russie, ainsi que la violation de l'état civil des enfants ukrainiens, notamment leur nationalité, leur identité, leur nom et leurs relations familiales, comme le montre également le rapport dédié du Mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres mécanismes de surveillance internationaux. L'Union européenne réitère son appel pressant à la Russie et au Bélarus pour qu'ils assurent immédiatement leur retour en Ukraine en toute sécurité et leur réunification avec leurs parents ou tuteurs, en pleine coopération avec l'ONU.

La Russie et ses dirigeants doivent être tenus pleinement responsables de la conduite de cette guerre d'agression et d'autres crimes commis au regard du droit international. Nous rappelons les six mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale, y compris ceux visant le Président Poutine et la Commissaire aux droits de l'enfant, M^{me} Lvova-Belova, pour le crime de guerre que constituent la déportation et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens.

Nous saluons le travail mené par les entités des Nations Unies, telles que l'UNICEF et le Bureau de la

Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et leur engagement auprès des autorités ukrainiennes pour renforcer la protection des enfants. Nous saluons le plan de prévention commun signé par le Gouvernement ukrainien et l'ONU pour prévenir les violations graves contre des enfants. Nous saluons également les initiatives visant à ramener les enfants ukrainiens dans leurs familles et leurs communautés, notamment la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens.

Dimanche dernier, pour le premier jour de leur mandat, le Président du Conseil européen, M. Costa, la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Kallas, et la Commissaire de l'Union européenne en charge de l'élargissement, M^{me} Kos, se sont rendus à Kyïv pour témoigner du soutien indéfectible de l'Union européenne au peuple ukrainien et à sa lutte pour une paix juste et durable.

Les enfants ne devraient pas avoir à grandir au milieu de la guerre. Les enfants, qu'ils soient ukrainiens ou russes, ne devraient pas avoir à souffrir de la perte de leurs parents sur les champs de bataille de l'agression russe en Ukraine.

Le droit international doit prévaloir contre la guerre d'agression non provoquée de la Russie. L'agresseur doit retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses forces de l'ensemble du territoire de l'Ukraine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Ilgis (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence américaine d'avoir convoqué cette importante séance et je voudrais m'adresser au Conseil au nom des trois États baltes – l'Estonie, la Lituanie et mon propre pays, la Lettonie.

Nous nous associons à la déclaration qui vient d'être faite au nom de l'Union européenne.

Nous remercions tous les intervenants pour leurs précieuses contributions, ainsi que la conseillère du Chef de Cabinet du Président ukrainien pour sa déclaration qui donne à réfléchir et est bouleversante.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine, qui a commencé il y a près de trois ans, a eu un impact dévastateur sur la vie de millions d'enfants, les forçant à endurer des épreuves et des traumatismes inimaginables. La guerre d'agression brutale menée par la Russie contre son voisin a privé les enfants de leur enfance, les laissant traumatisés par la violence, les déplacements et l'incertitude.

La Russie a appris qu'elle ne pouvait pas détruire l'Ukraine sur le champ de bataille. Sa tactique consiste donc à violer délibérément et systématiquement le droit international pour tenter d'affaiblir la résilience des Ukrainiens. Le meurtre, le transfert forcé et la déportation d'enfants ukrainiens constituent l'aspect le plus effroyable de la politique russe. Plus de 2 400 enfants auraient été tués ou blessés à cause de la guerre, mais les chiffres réels pourraient être bien plus élevés. Plus de 20 000 enfants ukrainiens ont été déportés ou transférés de force par la Russie, soumis à des adoptions et une assimilation illégales en Russie et ailleurs. Un millier d'enfants seulement ont pu retrouver leur famille. Que l'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas seulement d'une conséquence fortuite de l'agression russe, mais d'une tactique délibérée et intégrale de la guerre menée par la Russie, qui vise à effacer l'avenir de l'Ukraine. Il s'agit là d'un crime de guerre.

Les États baltes condamnent fermement la Russie et ses complices pour l'exécution de ces horribles actes criminels. Une action collective urgente est nécessaire pour mettre fin aux atrocités commises par la Russie et faciliter le retour immédiat et en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens. Par ailleurs, en tant que membres de la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, les États baltes appellent tous les partenaires à rejoindre cette coalition.

Nous saluons les efforts internationaux, en particulier ceux menés par le Qatar, pour faciliter le retour des enfants ukrainiens qui ont été illégalement déportés ou transférés de force par la Russie. Nous exhortons également l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés à participer activement aux efforts de rapatriement des enfants ukrainiens déportés.

La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour demander des comptes à la Russie et à ses complices. Les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale en 2023 contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova constituent une étape importante vers la traduction en justice des auteurs de ces crimes. La Russie et ses dirigeants doivent être tenus responsables du crime d'agression par une juridiction internationale bénéficiant d'un large appui et d'une grande légitimité. Nous soutenons également pleinement la communauté internationale et l'exhortons à mettre en œuvre l'ordonnance contraignante de la Cour internationale de Justice enjoignant à la Russie de mettre un terme à son offensive militaire contre l'Ukraine.

Les États baltes soutiennent les efforts que déploie le Bureau du Procureur général de l'Ukraine pour renforcer sa capacité à ouvrir des enquêtes et à poursuivre les crimes internationaux commis en Ukraine. Parallèlement, nous apportons un soutien pratique en aidant à la mise en œuvre de projets internationaux et en lançant nos propres initiatives dans les États baltes dans le domaine de la protection et de la prise en charge des enfants. Les enfants ukrainiens méritent un avenir libéré de la peur et de la violence.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les États baltes appuient vigoureusement l'exercice, par l'Ukraine, de son droit naturel de légitime défense et réaffirment leur pleine solidarité avec l'Ukraine dans la restauration de son intégrité territoriale et de sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La formule de paix de l'Ukraine est la seule voie viable pour parvenir à une paix globale, juste et durable. Nous encourageons tous les États Membres à y adhérer et à continuer à soutenir une paix juste fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sur le droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous remercier, pour votre leadership, vos services et votre amitié. Je n'aurai peut-être plus l'occasion de prononcer ces mots au sein du Conseil, c'est pourquoi je tenais à vous les adresser personnellement ici. Je tiens également à remercier nos intervenants – la Directrice générale, M^{me} Russell, M. Raymond, M^{me} Rashevskaya, et la représentante du Président de l'Ukraine, M^{me} Daria Zariwna, pour leurs importantes présentations d'aujourd'hui.

Je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible du Canada à l'Ukraine, conformément à son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Notre séance d'aujourd'hui met en lumière une menace profonde pour l'avenir de l'Ukraine et de ses enfants.

Je tiens également à dire que, de par sa propre histoire, le Canada connaît bien les terribles conséquences de l'enlèvement d'enfants à leur famille et à leur communauté, que ce soit dans des pensionnats ou, plus récemment, dans le cadre d'adoptions forcées. Cela fait partie de notre histoire, que nous essayons de mieux connaître et dont nous nous remettons encore. Le traumatisme de ces événements, survenus il y a 150 ans, est toujours présent. L'objectif de la politique menée à l'époque a été décrit comme la nécessité de débarrasser l'enfant de tout caractère indien. Ne commettons pas l'erreur d'essayer de débarrasser l'enfant de tout caractère ukrainien. Les enfants ont droit à leur identité, à leur langue et à leur culture. Ils ont le droit d'être chez eux.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, en envahissant l'Ukraine, la Russie a exposé les enfants ukrainiens à chacune des six graves violations commises contre les enfants dans les conflits armés, et beaucoup de ces enfants eux ont été contraints de fuir leur foyer sous la menace constante d'attaques. La Russie a exploité cette situation pour déporter et transférer illégalement des milliers d'enfants ukrainiens en Russie, sous prétexte de leur offrir une protection.

Comme nous l'a dit aujourd'hui le représentant de la Yale School of Public Health, les actions illégales de la Russie à l'égard des enfants ukrainiens sont le fruit d'un processus qui n'est pas spontané. Elles ont en effet été organisées au plus haut niveau. Cela montre que des centaines d'enfants ukrainiens ont été placés dans le cadre d'un programme systématique d'adoption et de placement familial forcés mis en place par la Russie. Ce rapport n'est que la partie émergée de l'iceberg. Nous avons appris que des milliers d'autres enfants ukrainiens pourraient être touchés, placés dans des camps de rééducation et même contraints de prendre de nouveaux noms russifiés.

(l'orateur poursuit en français)

Au mois d'octobre dernier, le Canada, la Norvège et l'Ukraine ont accueilli à Montréal une conférence ministérielle sur la dimension humaine de la formule de paix de l'Ukraine. Le Premier Ministre du Canada a accueilli 73 États d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, de même que des organisations internationales, afin de trouver des moyens concrets de rapatrier tous les prisonniers de guerre, les civils illégalement détenus et les enfants illégalement déportés ou transférés de force.

Cinquante-quatre États ont approuvé l'engagement de Montréal, lancé lors de la conférence. C'est un engagement commun en faveur d'une action collective visant à partager les renseignements sur les détenus, à garantir des libérations légales et à maintenir un traitement humain, y compris lorsque ces personnes retournent dans leurs communautés et sont confrontées aux conséquences de cette guerre tout au long de leur vie.

(l'orateur reprend en anglais)

La formule de paix proposée par l'Ukraine repose sur les principes clés du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Sans ces principes clés et sans l'engagement de toutes les parties, il ne sera tout simplement pas possible de parvenir à une paix juste et durable pour l'Ukraine. Mais au-delà du règlement du conflit entre deux pays, nous devons également nous pencher sur les conséquences humaines de ce terrible conflit. C'est pourquoi la formule de paix est centrée sur ceux qui ont le plus souffert de cette guerre inutile – cette guerre choisie, cette guerre dont le coût et la tragédie sont si énormes. Elle est centrée sur les enfants. Nous sommes convaincus que tout accord de paix en Ukraine qui n'adhérerait pas à la Charte des Nations Unies et au droit international aurait pour effet d'effacer ses victimes et aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales dans tous les coins du monde. Le Canada reste déterminé à travailler avec l'Ukraine et avec tous les États Membres de l'ONU pour atteindre les objectifs de paix, de réconciliation, de justice et, surtout, pour faire ce qu'il faut pour les enfants.

La séance est levée à 12 h 30.